

---

---

# L'Enseignement Primaire

Revue illustrée de l'Ecole et de la Famille

---

---

C.-J. MAGNAN . . . . . Propriétaire et Rédacteur-en-chef

---

---



**COLBERT**

Jean-Baptiste Colbert, ministre de la marine sous Louis XIV, de 1669 à 1683, fut le protecteur zélé du Canada. C'est ce célèbre ministre qui envoya Talon dans la Nouvelle-France, avec le titre d'intendant. Talon, protégé et guidé par Colbert, fut le véritable organisateur du Canada français.

### A propos d'une prime viagère

Quelques institutrices ont mal interprété la note que nous avons publiée dans la livraison de février, à propos d'une prime viagère. Nous avons tout simplement annoncé que l'étude de cette importante question était *ajournée*. Elle sera certainement reprise avant longtemps avec résultat favorable au personnel enseignant.

### Souvenir historique

C'est dans les derniers jours de mars 1685 que d'Iberville et ses compagnons partirent de Montréal pour une glorieuse expédition à la Baie d'Hudson. Au cours de cette expédition, d'Iberville enleva aux Anglais les forts Monsini et Rupert, et prit un vaisseau de guerre à l'ennemi.

### La réforme de l'orthographe

À la date où nous écrivons, la décision que le Conseil supérieur de l'Instruction publique de France a dû prendre au sujet de la *réforme de l'orthographe*, telle que projetée par la Commission instituée en juillet 1905, ne nous est pas encore parvenue.

En attendant cette décision, voici un résumé des conclusions du rapport que M. Brunot, professeur de langue française à la Sorbonne, a soumis au Conseil supérieur, au nom de la Commission. On est généralement d'avis, en France, que ces conclusions seront acceptées par le Conseil supérieur :

I. VOYELLES.—Y grec, ayant le son de *i* simple, est supprimé partout. On écrira *analyse*, *cripte*, comme *asile* et *crystal*. Mais *y*, ayant le son de deux *i*, subsiste : *pays*, *essayer*.

II. CONSONNES.—1° *x* final est remplacé partout par *s* (sauf les cas où il se prononce *x*, comme dans *borax*, *silex*). Par suite—et cette simplification est capitale—*s* seul sera employé comme marque uniforme du pluriel dans les noms et les adjectifs (plus d'exceptions en *ou*, en *au*, en *eau*, en *eu*, etc) : des *genous*, des *chevaus*, des *épous* *heureus*.

2° *h* est supprimée dans les groupes grecs *rh* et *th*. On écrira *rèthorique* comme *rapsodie*, *tèâtre* comme *trésor*.

3° *ph* grec est remplacé partout par *f* : on écrira *frénologie* comme *frénésie*.

4° *g* doux (devant *e* et *i*) est remplacé partout par *j* : on écrira *plonjon* comme *donyjn*, *gajure* comme *injure*, *manjer*, nous *manjons*.

5° LES CONSONNES DOUBLES (sauf *ss*) disparaissent à peu près partout où elles se prononcent comme une consonne simple : on écrira *apauvrir*, *agraver*, *gibelote*, *paysane*, etc. En un mot, plus de consonne inutilement redoublée.

Au chapitre des voyelles (doubles ou nasales), la substitution de *eu* à *œu* dans *bauf*, *auf*, *œuvre*, *vœu*, etc., qu'on écrira *beuf*, comme *neuf*, etc. ; de *en* à *em* devant *m*, *b*, *p*, dans les mots composés du préfixe *en*, *ter*, *enporter*, *enbarquer*, *emmener*, etc. ; de *an* à *aon*, dans *paon*, *faon*, *taon*, qui s'écriront *pan*, etc. ;—au chapitre des consonnes, l'emploi uniforme de *t* à la troisième personne du singulier de l'indicatif dans tous les verbes qui ne sont pas de la première conjugaison : il *prent*, il *défent*, il *cout*, comme il *sent*, il *crain*t, il *résout* :—la substitution de *s* à *x* dans *dixième*, *sixième*, etc., qu'on écrira *dizième* comme *dizaine*, etc. ;—la substitution de *cial*, *ciel*, *cieux* à *tial*, *tiel*, *tieux*, dans les adjectifs dérivés des mots *ance* et *ence* : *essenciel* de *essence*, etc.

## PEDAGOGIE

### A propos d'écoles nationales

Dans la livraison de janvier 1907, j'ai dit un mot des prétendues *écoles nationales* que l'on préconise en certains milieux.

Sous ce titre pompeux, et dans le but apparent d'effacer les préjugés de race, l'on désire tout simplement ressusciter l'ancien système de l'Institution Royale (1), organisation neutre, ou plutôt protestante, qui aurait infailliblement conduit notre nationalité à la ruine, sans le patriotisme clairvoyant de nos vaillants ancêtres qui, de 1763 à 1846, refusèrent le bénéfice des octrois publics plutôt que de forfaire à leur devoir de patriotes et de catholiques et luttèrent sans relâche pour obtenir des écoles séparées et confessionnelles.

L'histoire nous apprend pourquoi nos ancêtres repoussèrent avec tant d'énergie les *écoles nationales* que le gouvernement leur offrit dès 1787, et pourquoi, en 1800, ils refusèrent d'envoyer leurs enfants aux écoles ouvertes sous les auspices de l'Institution Royale.

Dès 1787, le gouvernement résolut de créer des *écoles nationales* au sens anglais de ce mot, des écoles que l'on nommerait aujourd'hui *non-confessionnelles*. Lord Dorchester chargea un comité de faire une enquête. Ce comité présenta son rapport en 1789. Il recommandait la fondation d'un collège universitaire, d'une école élémentaire gratuite dans chaque paroisse et village, et dans chaque comté, l'établissement d'une école également gratuite d'un degré supérieur. Par son représentant, le roi devait être visiteur de ces écoles. Les évêques catholiques et protestants, les juges et vingt autres directeurs, moitié catholiques et moitié protestants, nommés par le gouvernement, devaient former le bureau de direction. Dans le rapport du comité, il n'était nullement question de la direction de l'ensemble des écoles communales.

Mais une phrase au sujet de l'université indiquait clairement l'esprit dans lequel on désirait qu'elle fût conduite. La charte devait pourvoir à ce que l'Université ne fut point régie de manière à se prêter aux vues particulières d'aucune secte.

Ce fut là la pierre d'achoppement de tout le système et de celui qu'on parvint à établir plus tard sous le nom d'Institution Royale. L'évêque de

(1) Créé en 1800.

Québec fut consulté ainsi que plusieurs autres. Mgr Hubert se prononça d'abord contre l'opportunité d'établir une université, et réclama les biens des Jésuites pour l'Église. Puis, parlant de la question religieuse, il dit :

« On a annoncé d'avance une union qui protégerait le catholique et le protestant. Voilà des termes bien vagues. Quels moyens prendrait-on pour réaliser cette union si nécessaire ? En préposant à l'université, dira quelqu'un, des hommes sans préjugés. Mais ceci ne fait qu'accroître la difficulté, loin de la résoudre. Car, qu'est-ce que l'on appelle des hommes sans préjugés ? Suivant la force de l'expression, ce devrait être des hommes ni follement prévenus en faveur de leur nation, ni témérairement zélés pour inspirer les principes de leur communion aux jeunes gens qui n'en auraient pas été imbus... Mais aussi, d'un autre côté, ce devraient être des hommes honnêtes... au lieu que, dans le langage des écrivains modernes, un homme sans préjugés est un homme opposé à tout principe de religion, qui, prétendant se conduire par la seule loi naturelle, devient bientôt sans mœurs... »

...Des hommes de ce caractère (et notre siècle en abonde, pour le malheur et la révolution des États) ne conviendraient nullement à l'établissement proposé. »

Les paroles de Mgr Hubert sont aussi vraies aujourd'hui qu'en 1790. Et l'attitude des évêques de notre province, en 1907, est semblable à celle qui fut prise par l'évêque de Québec il y a plus d'un siècle.

L'incident regrettable de l'*École de Rawdon* (1) a fourni à S. G. Mgr Bruchési, archevêque de Montréal, il y a à peine cinq semaines, l'occasion de condamner formellement ces prétendues *écoles nationales* à base non confessionnelles (*non-sectarian*). Dans une lettre adressée aux journaux, le 24 janvier 1907, l'archevêque de Montréal disait :

« Toute école de ce genre (école non-confessionnelle), il faut que les catholiques le sachent, *est condamnée parce que* — ce sont les paroles de Léon XIII que je cite, — *il ne se peut rien de plus pernicieux, de plus propre à ruiner l'intégrité de la foi et à détourner les jeunes gens du sentier de la vérité.* »

(1) Dans les derniers jours de janvier dernier, une délégation, venue de Rawdon, comté de Joliette, rencontra le premier ministre de la province, à Québec. Une demande d'argent fut faite en faveur d'une école où l'on enseignerait surtout l'anglais.

L'un des délégués dit, en substance, que la future école serait fréquentée par les catholiques et les protestants, et qu'à ce titre elle ne serait pas animée d'un esprit sectaire, voulant dire par là que les protestants y seraient traités avec justice.

À cette occasion, un journal publia une dépêche allant à dire que la délégation de Rawdon, qui comprenait deux prêtres, avait demandé un octroi en faveur d'une école *non-confessionnelle*. De là la lettre de S. G. Mgr Bruchési, et un peu plus tard, la déclaration du premier ministre de la province, déclaration dont nous parlons plus loin.

« Jamais une telle école ne s'établira à Rawdon, ni dans aucun autre endroit de cette catholique province ; je puis, au nom de mes vénérés collègues dans l'épiscopat, en donner l'assurance à tous ceux qu'a alarmés avec raison la nouvelle publiée par *Le Canada* de ce matin. »

On le voit, l'Église catholique, dans la province de Québec, aujourd'hui, comme il y a cent ans, est absolument opposée aux prétendues écoles nationales neutres.

Non seulement les évêques et le clergé repoussent ce projet pernicieux, mais la grande masse des laïques, chez les Canadiens français, ne veulent pas d'un système qui conduirait à brève date, leur race à l'apostasie nationale et religieuse.

Le 7 février dernier, devant l'Assemblée législative, l'honorable M. Gouin, premier ministre de la province de Québec, a répondu ce qui suit à une interpellation de M. Tellier, député de Joliette :

« Un journal a dit que j'avais promis un octroi à une école neutre. Ce n'est pas la vérité. Connaissant ma province comme je crois la connaître, et satisfait que je suis du système actuel d'enseignement, je dois dire que si un octroi m'avait été demandé pour l'établissement d'une école neutre, je l'aurais refusé. » (1)

Voilà qui est clair.

Nous remercions le premier ministre d'avoir parlé haut et ferme. Ses amis n'attendaient rien moins de son patriotisme et de sa franchise. M. Tellier, avec la largeur de vues qu'on lui connaît, a félicité M. Gouin sur le parquet même de la Chambre.

La question des *écoles nationales neutres* est donc de nouveau enterrée. La première fois, elle le fut dans le champ clos de la *Dominion Educational Association*, où l'on chercha à faire prévaloir l'idée d'un Bureau fédéral d'Éducation, préambule indispensable à l'*école nationale neutre*. Le projet, cher aux *fusionnistes*, fut énergiquement combattu par le Surintendant de l'Instruction publique de Québec, l'honorable M. de LaBruère qui, aidé d'un seul instituteur canadien-français, fit biffer des *ordres du jour*, la question du Bureau fédéral d'éducation.

On sait avec quelle éloquence l'honorable M. Turgeon, aujourd'hui ministre du Domaine public, dénonça, devant l'Assemblée législative de

(1) *L'Événement* du 8 février 1907.

Québec, en 1903, en même temps que *le bill Roddick* (1), le Bureau fédéral d'Éducation, renfermant en germe le principe de *l'école nationale neutre*, contrôlée par le pouvoir fédéral, et destinée à remplacer l'école confessionnelle placée sous la protection des Législatures provinciales.

La même question est remise aujourd'hui en discussion, mais sous une autre forme. Le but poursuivi est le même : tuer l'école catholique et anglifier les petits Canadiens français.

La constitution de 1867, en décrétant la légalité des langues française et anglaise dans le domaine fédéral, a reconnu que deux nationalités distinctes, ayant des droits égaux, habitaient la Confédération.

Voilà pourquoi chacune de ces nationalités peut, sans manquer aux intérêts nationaux du Canada, soutenir des écoles *séparées* où chaque race fait donner aux enfants une instruction conforme à son tempérament et à ses aspirations.

Ces écoles séparées, gage de l'harmonie la plus parfaite dans notre province, sont véritablement *nationales* : elles apprennent à nos enfants à aimer leur patrie, la province de Québec surtout, à respecter les droits de tous et de chacun, et à remplir avec fidélité les devoirs imposés à tous les Canadiens par la constitution fédérale.

Que peut-on nous demander de plus ?

Tout en étant très nationales au sens le plus large du mot *canadien*, les écoles confessionnelles et séparées de la province de Québec sont aussi nationales dans le sens canadien-français. Elles permettent aux descendants des fondateurs du Canada de rester fidèles à la religion, à la langue et aux traditions de leurs vaillants ancêtres. Elles permettent aussi de cultiver dans l'âme de nos fils cette « fleur d'espérance » qui n'a jamais cessé de s'épanouir sur les bords du Saint-Laurent comme sur les penchants agrestes des Laurentides.

Cet idéal canadien-français, nous n'avons pas le droit d'en tarir la source : l'âme de nos enfants doit s'y abreuver librement.

*L'école nationale neutre* serait la négation de ce devoir sacré. Souscrire à cette dernière, serait commettre une honteuse forfaiture.

C.-J. MAGNAN.

---

(1) Projet de loi relatif au Bureau des médecins.

### Écoles nationales (1)

Écoles nationales ! encore un mot trompeur. Heureusement qu'il n'a pas fait de dupes jusqu'ici parmi nous.

Jeté tout d'abord, comme cela, sans développement, sans définition exacte, en sourdine et dans la cantonade, l'opinion publique ne s'en est guère émue. L'accent masqué dont il était prononcé et les vagues modulations dont il s'enveloppait, ne disaient rien de bon ; mais cette allure indécise, marquant précisément quelque chose de faux qui ressemblait fort à la fourberie ou à l'hypocrisie, le mot, pour la foule, était tombé à plat.

Il a été depuis articulé nettement.

Tout le monde peut savoir maintenant ce qu'on entend par ces *écoles nationales*.

Nous avons, nous Canadiens français, des traditions qui nous sont chères, traditions dont nous sommes pétris jusqu'à la moëlle des os ; héritage sacré légué par nos ancêtres, et que toutes nos institutions se font une mission d'honneur de sauvegarder, notre organisation paroissiale et notre régime scolaire en tête. Nos pères n'ont pas lutté pour autre chose, ni sur les champs de bataille, ni dans l'arène parlementaire. Notre clergé n'a pas eu d'autre ambition, ni dans ses enseignements, ni dans ses rudes labeurs, ni dans ses admirables œuvres de charité, de bienfaisance et d'éducation dont il a couvert tout le sol canadien. Nos églises elles-mêmes et nos chapelles, qu'elles s'élèvent au milieu des villes, des campagnes ou dans la forêt, n'ont pas d'autre but.

Sans doute ces traditions sont multiples mais elles se tiennent par un lien commun. Elles embrassent tout notre être et toute notre manière d'être : ce tempérament si caractéristique qui ne se retrouve plus nulle part et que l'observateur étranger ne se lasse pas d'admirer à cause de sa vigueur et de sa délicatesse native ; cette belle et noble langue française ; ces mœurs viriles et pures ; ces coutumes familiales pleines encore de force et saine poésie ; cet esprit de foi et de religion, ces pratiques pieuses, que le doute rongeur et la froide désespérance n'ont point entamés.

Eh bien ! jugez de la perfidie des mots, ces *écoles nationales* que l'on rêve de nous imposer, ne visent qu'à une chose : détruire dans nos enfants toutes et chacune de ces traditions nationales.

C'est l'absorption de notre race, la plus ancienne sur cette terre d'Amérique du Nord, que l'on cherche.

C'est l'affaiblissement de notre religion, la plus sainte et la plus digne de respect, que l'on cherche.

Quelques-uns souffrent mal le voisinage des français d'origine et des catholiques. C'est par chauvinisme ou par intolérance que ces esprits sectaires ou étroits nous en veulent. Et la meilleure preuve que nous en puissions

(1) *La Semaine Religieuse* de Montréal, 21 janvier 1907.

donner, c'est que les esprits vraiment larges et libéraux — et ceux-là forment, Dieu merci ! l'immense majorité dans notre province de Québec—s'accoutument facilement de nous laisser dans la tranquille jouissance de notre héritage ancestral.

Mais les autres, l'infime minorité des fanatiques et des assimilateurs à outrance — ceux qui voilent leur pensée et ceux qui la révèlent ouvertement—s'ingénient, à froid ou chaud, à nous faire apostasier notre nationalité et notre religion.

Et le plus sûr comme le plus rapide moyen de nous conduire à cette double apostasie, ils ont mille fois raison de penser que c'est cette prétendue école nationale, où seraient envoyés tous les enfants sans distinction de langue et de religion.

Où, que l'on essaye de ce régime pendant dix ou quinze ans ; et si quelque ministre voulait encore flétrir, sur le parquet de notre Chambre fédérale, et stigmatiser de sa superbe et sincère éloquence les fléaux d'une éducation funeste au suprême degré, il n'aurait plus à chercher d'exemples de l'autre côté des frontières ou par-delà les mers, notre Province ne lui en fournirait déjà que trop.

Car on ne déforme pas sans péril l'âme de tout un peuple, on ne l'arrache pas sans mutilation profonde des assises où la foi et l'idiome l'ont enracinée. Ainsi déformée et mutilée, notre race anémiée à jamais ne serait plus que l'ombre d'elle-même. Et dans le grand tout qui l'aurait absorbée, elle deviendrait un élément nuisible. Consciente malgré tout de sa forfaiture et impuissante à en secouer la honte, elle ne pourrait que se traîner misérablement dans une stérile servitude ou dans un esclavage haineux.

Dans tous les cas, ces *écoles nationales* que l'on a commencé, en divers milieux, à préconiser, ne sauraient être en définitive pour nous que des écoles d'apostasie nationale et religieuse. Instinctivement le peuple canadien-français les a toujours eues en horreur. Sa fierté patriotique s'en offense tout autant que son esprit de foi. C'est pour lui une certitude de bon sens qu'à vouloir mêler, dans l'école, toutes les religions et toutes les langues, toutes les races et toutes les traditions, on aboutit fatalement à la perversion des notions les plus nécessaires à une véritable et solide éducation, et infailliblement aussi à l'irréligion et à l'impiété.

C'est, au reste, l'enseignement de l'histoire, et la raison unique des sacrifices héroïques que s'imposent nos compatriotes des États-Unis pour la fondation et l'entretien de leurs écoles paroissiales.

Et l'on voudrait qu'ici, chez nous, en pleine possession de nos droits à des écoles séparées, nous y renoncions !

Il se trouve des protestants pour nous y inviter publiquement. Qu'ils usent en paix de leurs propres écoles bien à eux, et que nous leur abandonnons avec générosité. Mais leur arrogante invitation mériterait d'être repoussée du pied, ainsi qu'il a été fait récemment par leurs propres coreligionnaires en Angleterre même.

Quant aux catholiques, ils savent que leur conscience leur défend de se prêter à tout amoindrissement de l'influence religieuse dans le sanctuaire de l'école et à toute compromission dangereuse pour la foi de leurs enfants. Et ils regarderaient comme des traîtres ceux des leurs, s'il s'en trouvait, qui oseraient renier les promesses de leur baptême en matière si grave.

Avec l'Église dont ils veulent rester les fils soumis, ils répudient donc énergiquement ces écoles « où toutes les croyances seraient accueillies indifféremment et traitées de pair, comme si, pour ce qui regarde Dieu et les choses divines, il importait peu d'avoir ou non de saines doctrines et d'adopter la vérité ou l'erreur » ; ces écoles *mixtes*, nécessairement neutres ou athées, que l'on s'efforce, pour tromper l'opinion publique, de décorer du nom d'*écoles nationales*. Car ils sont « loin d'ignorer, comme nous l'écrivait Léon XIII en 1897, que toute école de ce genre a été condamnée, parce qu'il ne se peut rien de plus pernicieux, de plus propre à ruiner l'intégrité de la foi, et à détourner les jeunes gens du sentier de la vérité ».

### A travers les auteurs pédagogiques

#### DE LA SINCÉRITÉ EN ÉDUCATION

Chacun sait que la sincérité est une vertu garante de toutes les autres ; mais ce qu'on ne sait pas assez, c'est à quel point la possession de cette vertu est d'un intérêt pressant et immédiat dans l'éducation. C'est un sens à former que celui de la vérité. On ne saurait trop tôt faire comprendre à l'enfant que ses paroles doivent s'accorder avec les faits plutôt qu'avec ses désirs.

Un autre soin plus doux, et aussi important, c'est d'attirer sa confiance. Tâchez d'obtenir l'aveu de ses petites fautes et récompensez toujours sa candeur par le plus entier pardon. Il faut se garder de lui tendre le moindre piège ; jamais on ne doit l'interroger sur les faits qu'il pourrait nier ou sur les sentiments qu'il pourrait cacher, jamais encore sur la conduite des autres enfants. Pourquoi l'exposer à trahir ? Pourquoi placer sa fragile vertu entre la délation et le mensonge ?

Mais l'essentiel de beaucoup, c'est d'être vrais nous-mêmes. Tromper un enfant, c'est seulement lui donner un pernicieux exemple, c'est nous perdre auprès de lui pour l'avenir, c'est renoncer à l'éducation tout entière, dont nous ne pouvons plus être les instruments ! Et qu'on ne pense pas que leur crédulité soit longtemps aveugle ! Les paroles fausses qu'on se permet avec eux finissent toujours par être reconnues pour ce qu'elles sont, et font époque dans leur esprit. Les enfants qu'on n'a jamais trompés croient à des promesses comme à des faits, et un fil suffit pour les conduire. Ont-ils été déçus une fois, les chaînes mêmes ne suffisent plus.

### J'agriculture à l'école

Lors du vingt-cinquième anniversaire de la fondation de la Société d'Industrie laitière de Saint-Hyacinthe, l'honorable M. de La Bruère, Surintendant de l'Instruction publique, a prononcé un remarquable discours dont nous aimons à citer le passage suivant :

« L'école est une continuation de l'éducation commencée à la maison paternelle. Le père et la mère sont les premiers éducateurs des membres de la famille, et le maître ou la maîtresse auxquels ils confient leurs enfants sont leurs remplaçants. Il importe par conséquent que le choix des instituteurs soit judicieux, car on ne saurait confier l'éducation de la jeunesse à des personnes peu capables et qui ne possèderaient pas les qualités et les vertus requises.

Permettez-moi de profiter de la circonstance pour dire aux cultivateurs qui me font l'honneur de m'écouter, que souvent les commissaires d'écoles ne sont pas assez difficiles sur le choix des institutrices. Ils chargent l'un d'entre eux de trouver une maîtresse pour un arrondissement scolaire et ils semblent se désintéresser du choix à faire en ne discutant même pas entre eux les bonnes qualités ou les défauts de la personne aux mains de laquelle ils vont confier l'avenir de leurs enfants. Pourtant, en cette matière de l'instruction, cet avenir dépend en bonne partie du point de départ. Il ne suffit pas à une jeune fille d'avoir obtenu un diplôme pour enseigner efficacement. Elle a pu subir un bon examen ; mais a-t-elle les qualités requises pour bien enseigner ? C'est une question que les commissaires devraient toujours se poser. L'instruction progresse tout de même dans nos campagnes, je suis heureux de le constater ; mais le progrès n'est pas aussi prompt qu'il devrait l'être, parce qu'on ne prête pas toujours assez d'attention à la capacité de l'institutrice et à l'efficacité de son enseignement. De plus le traitement que l'on paie n'est pas toujours assez élevé.

C'est le désir du Conseil de l'Instruction publique et c'est aussi le mien en particulier, que l'institutrice à l'école rurale sache développer dans le cœur des enfants le goût de l'agriculture et leur fasse voir, par des leçons de choses appropriées, l'importance de cette carrière. Je voudrais que, dans nos écoles paroissiales, tous les problèmes d'arithmétique se rapportent aux choses de l'agriculture, afin d'habituer l'enfant à une bonne comptabilité agricole, de le mettre en mesure, par ce moyen, d'aider son père à se rendre compte des recettes et des dépenses de la ferme, des profits qu'il peut réaliser par une exploitation intelligente, comme des pertes qu'il peut subir par des habitudes routinières et une mauvaise culture.

Il importe, messieurs, de préparer l'enfant à suivre la carrière de son père et à l'attacher au sol.

On l'a dit souvent, l'agriculture est le véritable fondement de la richesse nationale. Un pays est d'autant plus prospère que la terre est mieux cultivée. Un peuple est d'autant plus heureux qu'il fait reposer sa force dans l'agriculture.

La province de Québec nous en offre un exemple consolant. La paroisse canadienne, peuplée d'hommes qui se livrent aux travaux des champs, a été, jusqu'ici, la demeure paisible de nombreuses générations qui se sont distinguées par les qualités du cœur, les bonnes manières et un esprit profondément chrétien.

L'enfant qui naît à la campagne conserve pour sa paroisse une affection qui ne s'efface jamais. C'est là qu'il a vu le jour, qu'il a reçu les caresses de sa mère, qu'il a respiré l'air pur des champs, qu'il a manié de ses mains le sol de la terre paternelle. Pourquoi cet enfant viendrait-il chercher dans la ville une fortune qu'il ne pourra peut-être jamais acquérir ? Pendant qu'en continuant à cultiver la terre il lui fera produire, par la bonne instruction qu'il aura reçue et par un travail intelligent, des moissons qui feront sa prospérité.

L'industrie laitière a été depuis vingt-cinq ans une source de profits pour les cultivateurs. Elle continuera à déverser les mêmes bienfaits au sein de notre population, et de plus grands encore, si nous savons instruire convenablement nos enfants. Plus les enfants des cultivateurs seront instruits, plus grands seront leurs succès. »

### La loi du fonds de pension

Au cours de la session qui s'achève, la Législature de Québec a adopté une mesure amendant la loi du Fonds de pension des instituteurs. A l'occasion d'une note parue dans *Le Soleil* relativement à cet amendement, notre collaborateur, M. G.-E. Marquis, inspecteur d'écoles, a écrit ce qui suit :

Voici le texte de l'article 507 actuellement en vigueur :

« 507.—Pour qu'une veuve ait le droit de réclamer une pension, il faut que son mariage ait été contracté au moins six ans avant que son mari ait cessé d'agir comme fonctionnaire de l'enseignement primaire. »

Voici maintenant ce que contient le bill intitulé : « Loi amendant la loi de l'instruction publique » présenté par le secrétaire de la province et adopté par les deux Chambres :

« 1. L'article 507 de la loi 62 Victoria, chapitre 28, est remplacé par le suivant :

507. Pour que la veuve d'un fonctionnaire de l'enseignement primaire ait le droit de réclamer une pension, il faut que le dit fonctionnaire ait payé, pendant au moins six ans avant d'abandonner l'enseignement, la retenue prescrite par l'article 505 de la présente loi. »

Un exemple, comme il s'en est déjà rencontré, illustrera mieux la portée de la loi actuellement en vigueur.

Je suppose le cas d'un fonctionnaire marié qui paye la retenue destinée à assurer une pension à sa femme. Après avoir payé cette retenue pendant un grand nombre d'années, c'est la femme qui meurt la première. Advenant le cas où ce fonctionnaire voudrait convoler en seconde noces, il lui faudrait rester encore six ans dans l'enseignement et continuer à payer la retenue exigible, s'il veut que sa deuxième femme ait droit à une pension, au cas où il mourrait avant elle.

La nouvelle loi exigera qu'un fonctionnaire ait payé pendant six ans au moins la retenue prescrite, pour assurer une pension à sa femme ; mais il ne sera plus stipulé qu'il faudra que ce soit nécessairement pendant les six années précédant sa retraite.

### Notre chant national

Dans certains milieux on se préoccupe d'un chant national pour les Canadiens français. Mais ce chant national existe depuis plus de vingt-cinq ans. Il est accepté comme tel partout dans la province de Québec et dans tous les autres centres où les nôtres sont groupés. C'est le chant superbe composé par le juge Routhier : *O Canada, terre de nos aïeux*, qui est notre chant national. On ne saurait trouver mieux. Et ce chant a l'avantage d'être connu de tous. Il est en usage dans toutes les maisons d'éducation depuis un quart de siècle. Toutes les fêtes nationales, artistiques ou littéraires se terminent, dans notre province, par *O Canada* de Routhier, suivi de : *Dieu sauve le Roi*.

*O Canada* est véritablement le chant national des Canadiens français et restera comme tel.

## HYGIENE

## L'HYGIENE AU PRINTEMPS

A quelque point de vue que l'on se place, on ne peut instituer l'hygiène comme prophylaxie des maladies contagieuses, sans le concours éclairé de ceux qui ont mission de diriger la société. Nous comprenons que dans certains cas, le rôle du médecin est parfois immédiatement indispensable, mais il faut qu'il trouve autour de lui les auxiliaires éclairés et dévoués. A cette époque du printemps, en ce temps de transition, où éclosent les épidémies propres à cette saison, nous adresserons quelques avis aux instituteurs. Les affections qui sévissent avec plus de fréquence le printemps sont les bronchites, les pneumonies et surtout les fièvres typhoïdes. Ces maladies présentent, dès le début, des caractères assez nets pour que l'instituteur puisse, d'emblée, être fixé sur la nature grave de l'affection qui débute. Son devoir alors sera de renvoyer l'enfant dans sa famille sans délai.

A défaut d'autres symptômes, la fièvre devra être pour l'instituteur une indication absolue, et le seul point, dont il ait tout d'abord à se préoccuper est de savoir la reconnaître.

La fièvre, quelle qu'en soit l'origine, est caractérisée par l'accélération du pouls, l'élévation de la température : elle peut être accompagnée de frisson, de sueur ou de sécheresse de la peau, d'inappétence, de soif, etc.—La figure est colorée, les yeux sont brillants ou abattus : il y a du mal de tête, un malaise général, de la courbature. Cette série de symptômes peuvent naître subitement, il faut alors renvoyer immédiatement l'enfant dans sa famille. Cette mesure ne peut jamais avoir d'inconvénient.

Un enfant févreux n'est pas apte au travail : il a besoin de repos et il peut devenir dangereux pour ses camarades. Il doit donc être éloigné.

Si la fièvre dont il est atteint est éphémère, il reviendra promptement à l'école ; si elle est le début d'une affection grave, on l'aura mis dans les conditions les meilleures pour sa guérison, et l'on aura préservé les autres enfants. Du reste, mieux vaut en cette circonstance, pécher par excès de prudence.

Lorsqu'il s'agit d'affection contagieuse, l'enfant ne pourra être admis à l'école que sur production d'un certificat du médecin, établissant que toutes les mesures sanitaires ont été bien remplies. Cette question du certificat de l'entrée est de la plus haute importance. Dans les écoles où on l'exige, il rend les plus grands services. Malheureusement tous les maîtres et maîtresses n'en ont pas encore compris l'absolue nécessité.

Que l'enfant soit atteint d'une rougeole légère, d'une scarlatine à éruption fugitive, les parents peuvent, de bonne foi, ne pas croire à une maladie sérieuse : les instituteurs partagent leur confiance, les enfants sont reçus après quelques jours d'éloignement, sans certificat de médecin, parce que leur maladie a été très courte.—Ainsi se trouvent propagées les maladies, ainsi peuvent naître des épidémies dont on ne comprend pas l'origine, et qui n'ont d'autre cause que ce défaut de surveillance. Par malheur, le peu de gravité d'un premier cas, n'implique pas nécessairement le même caractère de bénignité pour le cas qu'il va produire : Ainsi un sujet atteint de varicelle transmet à un non vacciné une véritable picote ; un autre, convalescent d'une rougeole bénigne, ainsi en est-il de la scarlatine, de la diphtérie et de toutes les maladies contagieuses. On ne saurait trop le répéter, le certificat de rentrée est la véritable sauvegarde des écoles.—Ce que nous écrivons ici pour l'instituteur pourra être lu avec profit par les pères et mères de famille.

J.-G. PARADIS, M. D.

Montmagny, mars 1907.

## Vers le passé (Suite)

## LES SŒURS DE LA CONGRÉGATION

Les sœurs de la Congrégation ont été bien longtemps leurs seules auxiliaires. Cet admirable institut, qui compte aujourd'hui vingt-cinq mille élèves, a été fondé à Montréal. Une cinquantaine de Français commandés par Maisonneuve étaient venus s'y établir. Ils voulaient arrêter les incursions des terribles Iroquois, et dans l'île sauvage, fonder une puissante ville en l'honneur de la Vierge. Humainement parlant, c'était bien le projet le plus extravagant, le plus téméraire qu'on eût jamais conçu. Mais contrairement à toutes les prévisions, les sauvages ne purent jamais triompher de cette poignée d'hommes, et Ville-Marie s'étendit et s'affermir. Pour soutenir sa colonie, Maisonneuve fut plusieurs fois obligé de passer en France, et dans une visite qu'il fit à sa famille, l'une de ses sœurs lui présenta cette Marguerite Bourgeois que le Canada espère voir bientôt sur les autels. Le fondateur de Montréal crut reconnaître en elle une auxiliaire. Il lui proposa de l'emmener au Canada travailler à l'instruction des enfants de Ville-Marie. Et après avoir consulté ses supérieures, Marguerite accepta. Elle se prépara au départ, en distribuant aux pauvres tout ce qu'elle possédait et partit, se disant que si son dessein était de Dieu, il saurait le faire réussir. À Ville-Marie on vivait encore dans de continuelles appréhensions, mais l'horrible guerre de surprises que les Iroquois faisaient aux colons n'inquiéta jamais Marguerite Bourgeois.

C'est dans une étable dont elle fit une maison qu'elle ouvrit son école, le 25 novembre 1657. Elle ne voulut accepter aucune rétribution, vécut du travail de ses mains, c'est-à-dire de privations, et sut inspirer son sublime désintéressement à des amis de France qui lui offrirent leur concours. Ainsi fut fondée la congrégation de Notre-Dame. Elle eut bientôt un pensionnat, un ouvroir, des missions. L'héroïque femme qui avait quitté la France, n'emportant que sa bonne volonté, devait être dans le nouveau monde l'une des grandes bienfaitrices de sa race. Dans l'éducation des femmes elle voyait l'avenir de la religion, de la civilisation, et, dit Charlevoix : « sans autre ressource que son courage et sa confiance en Dieu, elle entreprit de donner aux jeunes personnes, quelque pauvres et quelque abandonnées qu'elles fussent, une éducation que n'ont point dans les royaumes les plus policés, beaucoup de femmes même de condition. »

Et, d'après le même historien, elle y réussit si bien, que tous ceux qui faisaient quelque séjour dans la Nouvelle-France, s'étonnaient du bon langage et de la politesse des plus humbles femmes.

La sœur Bourgeois vécut longtemps, et les épreuves ne lui manquèrent pas, mais rien ne put la détourner de sa mission, ni ébranler sa confiance en Dieu. Après l'incendie qui consuma la spacieuse maison qui avait remplacé l'étable, berceau de l'institut, elle se remit à bâtir sans autre ressource qu'une pièce de quarante sous. Leclercq, dans son *Etablissement de la Foi*, et Bacqueville de la Potherie, dans son *Histoire de l'Amérique septentrionale*, parlent de la Congrégation de Notre-Dame avec de très grands éloges. Les intendants, les gouverneurs, tout comme les personnages ecclésiastiques, confirmèrent le témoignage des historiens. Aujourd'hui, les sœurs de la Congrégation n'ont pas moins de cent douze établissements et leur pensionnat de Ville-Marie est sans rival pour la beauté. Jusqu'en 1842, les Ursulines et les sœurs de la Congrégation furent nos seules religieuses enseignantes. Depuis, à la demande des évêques, il nous en est venu de France.

(A suivre)

LAURE CONAN.

(Le Rosaire).

## DOCUMENTS SCOLAIRES

### Comment enseigner le catéchisme à l'école primaire (1)

(Suite et fin)

CONFÉRENCE DONNÉE DEVANT LA CONVENTION DES INSTITUTRICES CATHOLIQUES  
DU DIOCÈSE DES TROIS-RIVIÈRES (août 1906)

Par M. le Chanoine H. Baril, V. G., aumônier des Dames Ursulines

Examinons maintenant la troisième question que je me suis proposé de traiter, à savoir quelle est la meilleure méthode à suivre dans l'enseignement du catéchisme. C'est la partie la plus strictement pédagogique de mon sujet, et je voudrais y donner toute l'attention qu'elle mérite.

La méthode en général désigne l'ensemble des moyens que l'on emploie pour parvenir à une fin. Un catéchiste qui saurait toujours se servir des moyens les plus propres à faire avancer les enfants dans la science et l'amour de la religion, aurait par le fait même employé les meilleures méthodes, et son enseignement serait parfait. Il est toujours difficile et souvent même impossible d'atteindre à la perfection de cet art : mais on doit du moins s'efforcer d'en approcher et, Dieu aidant, on peut espérer d'arriver à un succès légitimement désiré.

La première condition d'une bonne méthode, c'est que le professeur se rende bien compte tout d'abord de la matière qu'il veut enseigner, se fasse une juste idée de ce qu'elle comprend, en détermine les cadres avec soin et en ordonne bien les différentes parties, afin de procéder avec ordre et clarté.

Ici c'est à l'Eglise qu'il appartient de tracer le programme et de nous dire quelles sont les choses qu'il faut faire étudier et quelles sont celles sur lesquelles il faut particulièrement insister. Elle l'a fait depuis longtemps d'une manière non équivoque, et il y a deux ans à peine notre S. P. le Pape Pie X, revenant sur ce sujet, nous rappelait les matières déjà indiquées par le catéchisme du Concile de Trente. Elles comprennent le Symbole des Apôtres, la doctrine des sacrements, les Commandements de Dieu et de l'Eglise et le sujet si important de la prière. C'est du reste le même programme qui était déjà suivi dans notre enseignement religieux. Le petit Catéchisme de la Province ecclésiastique de Québec renferme ce corps de doctrine où toutes les principales vérités, ainsi que nos devoirs, sont suffisamment exposées.

Quant à la conduite de votre classe de catéchisme, n'oubliez pas qu'avec les enfants, le succès tient souvent à de bien petites choses. Mettez d'abord un peu plus de solennité à cette partie de votre enseignement. Commencez par une prière, faites chanter un cantique. Voyez à ce que le groupement de vos élèves, la distribution des bonnes notes et des récompenses (dont les plus belles doivent être attribuées au catéchisme), les petits privilèges auxquels les enfants sont si sensibles, soient réglés avec discernement, et par ces divers procédés, tâchez d'atteindre non seulement les plus capables, mais tous ceux en qui vous remarquez quelque bonne volonté.

(1) Voir *L'Enseignement Primaire* de janvier et février 1907.

Faut-il faire apprendre le catéchisme par cœur, mot à mot, et le faire réciter de même dans l'école ? Je ne crois pas que l'on puisse mettre en doute la nécessité de faire apprendre ainsi le catéchisme, et d'exiger que les enfants rendent compte du texte qu'ils ont en mains avec la plus rigoureuse exactitude. Pour être apprise et conservée intacte dans l'âme des enfants, la doctrine catholique a besoin de s'y fixer par des formules claires et précises. Ce sont ces formules qui sont pour eux l'expression de la vérité ; s'ils ne les apprennent que d'une manière incomplète, ou s'ils viennent à les oublier, ils ne conservent plus que les notions vagues et indéterminées de la religion ; des idées fausses viendront facilement s'y mêler, et c'est un danger contre lequel il est important de les prémunir dès le commencement de leur éducation. Dans le catéchisme, les définitions sont nombreuses : il faut résumer la doctrine dans un texte court, substantiel et facilement intelligible. Un mot changé ou omis donne souvent à une définition un sens tout autre que le sens véritable et peut constituer une hérésie. Et puis, certains mots contiennent tout un dogme : l'Église les a adoptés avec l'assistance du Saint Esprit, et, à son exemple, nous devons dans l'enseignement les conserver avec fidélité. Tels sont les mots « consubstantiel », pour exprimer la divinité du Fils de Dieu ; « procession », pour dire que le Saint Esprit procède du Père et du Fils ; « transsubstantiation » dans la Sainte Eucharistie, etc., etc. Donc il faut bien faire apprendre par cœur le texte du catéchisme. N'objectons pas que les enfants ne doivent pas apprendre leurs leçons comme des perroquets. Ce n'est pas non plus ce que nous voulons, pas plus pour le catéchisme que pour les autres matières. Que le professeur, avant de faire apprendre un texte par cœur, explique aux enfants, selon que l'exigent leur âge et le développement de leur esprit, le sens des mots qu'ils ne comprennent pas. Que ces explications soient claires et courtes. Il y reviendra ensuite, lorsque l'enfant rendra compte de la leçon, et les nouvelles explications seront plus développées que les premières. Je suppose, par exemple, que vous vouliez expliquer le chapitre des sacrements. Qu'est-ce qu'un sacrement ? Un sacrement est un signe sensible institué par N. S. Jésus-Christ pour nous sanctifier. Vous avez dans cette réponse plusieurs mots qui demandent des explications, et donnent matière à des développements à la fois instructifs et intéressants. « Le mot *sacrement*, direz-vous, a plusieurs significations. Il veut dire une chose secrète, mystérieuse, etc. Dans l'Église catholique, il sert à désigner ces choses saintes que Notre-Seigneur Jésus-Christ a établies pour nous communiquer sa grâce, et que je vais vous expliquer. Un sacrement est un signe... Un signe est une chose qui en indique une autre. Ainsi, par exemple, la fumée est un signe qu'il y a du feu. Les lettres, les mots sont des signes par lesquels se manifeste la pensée. C'est un signe sensible, c'est-à-dire qui tombe sous les sens ; que l'on peut voir, entendre, toucher, etc. Ce signe sensible a été institué ou établi par N. S. Jésus-Christ, parce que lui seul, comme Dieu, pouvait établir ainsi des moyens de remettre le péché... pour nous sanctifier, c'est-à-dire nous donner ou augmenter en nous la grâce qui nous rend saints ou justes devant Dieu. Ainsi, vous le voyez, dans les sacrements le signe ne fait pas seulement qu'indiquer, mais il produit ce qu'il signifie ». Pour mieux faire comprendre les termes de cette définition, faites-en l'application à l'un ou l'autre des sacrements, par exemple, le baptême, et dites : « Mes enfants, voyez comment se fait et se donne le sacrement de baptême. Celui qui baptise un enfant prend de l'eau et la fait couler sur sa tête, en prononçant en même temps les paroles : Enfant, je te baptise au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Vous savez que dans la nature on se sert de l'eau pour laver, purifier, enlever les souillures. La vertu du sacrement de baptême,

c'est d'effacer les taches, les souillures que le péché originel imprime à l'âme. Ainsi l'eau, par sa propriété de laver, représente l'action invisible de la grâce qui purifie l'âme de la personne que l'on baptise. Mais l'eau ne sert pas seulement à laver ; on s'en sert aussi pour d'autres usages, par exemple, pour se rafraîchir. L'action de verser de l'eau sur la tête d'un enfant n'exprimerait pas suffisamment toute seule l'effet du sacrement ; le signe n'aurait pas sa signification complète. C'est pour cela que l'on prononce les paroles : je te baptise, etc. ; c'est-à-dire, je te lave, je te purifie, et il y a là tout ce qui constitue un sacrement. »

« Maintenant, mes enfants, connaissez-vous quelqu'un qui a le pouvoir de remettre et de pardonner le péché. Ils répondront probablement : « Oui, M. le curé (ou le prêtre). »—C'est très bien. Mais M. le curé (ou le prêtre), qui lui a donné ce pouvoir ? Les enfants vous diront : « C'est le bon Dieu, c'est N. S. Jésus-Christ. » Poursuivez : Est-ce qu'un autre que le bon Dieu pourrait donner ce pouvoir au prêtre ? Cette fois, vos auditeurs seront peut-être embarrassés. Amenez-les à trouver la réponse eux-mêmes par des comparaisons à leur portée. Dites, par exemple :

« Voyons, Paul, si quelqu'un vous fait une injure et veut ensuite en avoir le pardon, à qui est-ce à pardonner cette injure ?—« C'est à moi », répondra l'enfant. Si un criminel a été condamné à mort, qui pourra lui remettre sa peine et lui accorder son pardon ?—C'est le roi. Mais le roi ne peut-il pas charger un autre de pardonner à sa place et en son nom ? « Oui, monsieur ; et il le fait n'est-ce pas par le gouverneur ou ses ministres. Eh bien : il en est de même du péché ; c'est une injure faite à Dieu. Dieu seul peut le pardonner. Mais Dieu n'est-il pas tout-puissant ? Oui. Et ne fait-il pas tout ce qu'il veut ? Oui. Ne peut-il pas donner à un homme le pouvoir de pardonner en son nom ? Oui. Et ne peut-il pas attacher à des signes extérieurs la vertu de produire la grâce et de remettre le péché ? Oui ». Très bien répondu. Et c'est ce que le bon Dieu a fait dans son infinie sagesse et dans sa grande miséricorde. Pour nous donner des moyens de salut appropriés à notre nature et à nos besoins, par le ministère de la Sainte Eglise, il donne aux prêtres le pouvoir de remettre les péchés et de communiquer la grâce, et les prêtres exercent ce pouvoir par les sacrements.

Il ne faut pas craindre de répéter plusieurs fois les mêmes explications ; cela est même nécessaire pour les graver dans l'esprit des enfants. Pour la même fin, il est bon aussi de multiplier les questions sous différentes formes, c'est un moyen d'exciter leur intérêt et de captiver leur attention. Les termes suffisamment clairs par eux-mêmes n'ont pas besoin d'être expliqués ; dans certains cas, on se contentera de joindre au mot que l'on veut faire comprendre un mot synonyme, dont le sens leur est plus familier et plus connu. Ne vous attardez pas non plus à vouloir faire comprendre certains termes abstraits dont l'intelligence exige, suppose des notions philosophiques bien au-dessus de leur portée. Dans les mystères de la très sainte Trinité, par exemple, et de l'Incarnation, il y a les mots « personne et nature » qui ont une importance dogmatique fondamentale. Toute l'économie de la religion chrétienne repose sur ces deux mystères. Il faut donc bien les enseigner aux enfants. Ils doivent savoir qu'en Dieu, il y a trois personnes distinctes, mais une seule nature, la nature divine. Qu'en Jésus-Christ, il y a deux natures, la nature divine et la nature humaine ; mais une seule personne, la personne du Fils de Dieu. Ces mots « nature et personne » sont difficiles à expliquer aux enfants. Procédez plutôt par voie de comparaison. Dites, par exemple : dans l'homme il y a un corps et une âme, et l'union des deux forme la nature humaine. En Notre-Seigneur Jésus-Christ, il y a

un corps et une âme unis ensemble : il y a donc la nature humaine ; mais cette union se fait par l'élévation et l'union à la personne du Fils de Dieu. Il n'y a pas de personne humaine ; mais il y a les deux natures divine et humaine, unies dans la personne du Fils de Dieu. Ainsi, il n'y a pas deux Jésus-Christ, mais un seul Jésus-Christ, parce qu'il n'y a en lui qu'une seule personne. Dans la très sainte Trinité, il y a trois personnes distinctes, mais il n'y a pas trois Dieux, parce qu'il n'y a qu'une seule nature divine, et que cette nature divine est tout entière également dans chacune des trois personnes.

Quand un homme vient à mourir, la nature humaine est détruite, en lui, et la personne aussi. L'une et l'autre seront constituées de nouveau, lorsque le corps et l'âme se réuniront au jour de la résurrection. Lorsque Notre-Seigneur Jésus-Christ mourut, la nature humaine, qui existait en lui, fut détruite par la séparation de l'âme d'avec son corps ; mais la personne continua d'exister, parce que c'est la personne du Fils de Dieu, qui est éternelle. Par sa résurrection, la nature humaine qu'il avait prise, devint en lui parfaite et immortelle. Ces notions ne sont pas à la portée des petits enfants, et le catéchiste doit savoir, dans toutes ces explications, se placer au niveau de leur intelligence, tenir compte non seulement de leur âge, mais de leur degré de formation intellectuelle et du milieu où se passe leur existence.

C'est pour cela sans doute que certains catéchistes ne craignent pas de recourir quelquefois à des expressions vulgaires, que l'on chercherait en vain dans la grammaire ou le dictionnaire, mais dont certaines catégories d'enfants connaissent parfaitement la signification. Observons toutefois que si l'on emploie ce langage vulgaire, peut-être même trivial, par nécessité, il ne faut pas manquer de ramener cette manière de parler à la bonne langue dont il faut toujours se servir dans l'instruction des enfants.

Permettez-moi à ce propos de rapporter un trait qui vous fera mieux comprendre ma pensée.

Un de nos bons évêques canadiens, en visite pastorale dans une paroisse reculée de son diocèse, faisait le catéchisme aux enfants qui se préparaient à la confirmation. Entre autres questions, il leur adressa celle-ci : « Qui est-ce qui est le chef de l'Eglise ? Les enfants embarrassés, se mettent à se regarder, et personne n'ose se lever pour répondre.—« Ils ne savent pas cela ? » dit l'évêque au curé, qui assistait au catéchisme.—« Oui, Monseigneur, ils le savent bien et vous allez voir. « Voyons, mes enfants, qui est-ce qui est le « boss » dans l'Eglise ? » A cette question, plus d'hésitation : « le Pape, monsieur, le Pape ». Je ne ferai pas de reproche à ce bon curé de s'être servi auprès de ses enfants d'un terme comme celui-là pour leur apprendre une vérité qu'il fallait nécessairement ne pas leur laisser ignorer. Mais peut-être, je n'en sais rien, n'avait-il pas assez insisté pour leur rappeler que celui que l'on appelle le « boss » dans une usine ou un chantier, s'il s'agit de N. S. Père le Pape, on l'appelle le chef de l'Eglise.

Les comparaisons prises dans la nature, dans les usages ordinaires de la vie, dans les événements ou les phénomènes dont ils sont témoins, sont un excellent moyen de rendre les vérités en quelque sorte sensibles, et de les graver dans l'esprit des enfants. Notre-Seigneur y avait fréquemment recours dans ses prédications, et c'est comme cela qu'il nous a laissé ses admirables paraboles qui renferment une grande partie de ses enseignements. Il ne dédaignait pas de les tirer des objets les plus familiers. Ici, c'est le maître de la vigne qui engage des ouvriers ; c'est le semeur

qui va jeter son grain en terre ; c'est la femme, qui ayant perdu sa dragme, allume sa lampe, balaye sa maison et ne cesse de la chercher jusqu'à ce qu'elle l'ait trouvée.

On peut aussi prendre ses points de comparaison dans les faits évangéliques, et dans quelque circonstance de la vie de Notre-Seigneur. Quoi de plus saisissant que cette allégorie par laquelle on représente l'Eglise comme un vaisseau qui vogue sur la mer du monde et conduit sûrement au port du salut tous ceux qui ont bien voulu lui confier leur éternelle destinée. « Un vaisseau, pourriez-vous dire aux enfants, pour être solide, capable de résister à la mer et de préserver les passagers de tout danger, doit avoir toutes ses parties bien appuyées, bien agencées et fortement liées entre elles. Il doit être muni de toutes ses machines et agrès, et être conduit par un bon pilote qui connaisse les endroits dangereux, et possède les secrets de toute la manœuvre. Or, mes enfants, le vaisseau de l'Eglise catholique a eu Jésus-Christ lui-même, le Fils de Dieu, pour architecte, et plus on l'étudie, plus on le trouve merveilleusement construit. Les parties qui le composent, c'est-à-dire les dogmes que nous devons croire, les préceptes que nous devons observer, les pratiques du culte que nous rendons à Dieu, la constitution de son gouvernement, tout cela est appuyé sur l'autorité de Dieu même, et tout y est si bien coordonné et lié que, l'on ne peut rejeter un seul point sans que tout le reste s'écroule et que le vaisseau soit détruit. Ce vaisseau a un divin Pilote pour le conduire, c'est N. S. Jésus-Christ, son chef invisible, représenté visiblement par N. S. Père le Pape, son vicaire sur la terre. Il est avec lui et il a promis de l'assister et de le guider jusqu'à la fin des siècles. Le vaisseau est muni de tous les appareils nécessaires pour sauver les passagers en cas de danger. Ce sont les moyens de salut et surtout les sacrements par lesquels l'Eglise pourvoit à tous nos besoins spirituels ; et tant que nous restons sur le vaisseau, c'est-à-dire tant que nous restons fidèles à l'Eglise, nous sommes en parfaite sécurité. Sans doute, le vaisseau de l'Eglise est souvent agité par les flots ; il est battu quelquefois par de terribles tempêtes. Les schismes, les hérésies, les persécutions, les désordres des mauvais chrétiens sont comme des vents violents qui le secouent, le ballottent en tous sens et menacent de le faire périr. Mais Notre-Seigneur Jésus-Christ est au dedans avec les passagers, comme il était dans la barque de Pierre avec les Apôtres, sur le lac de Genezareth. Il lui suffit d'un mot pour calmer les flots, et le vaisseau continue sa marche ininterrompue, tant qu'il y aura des âmes à sauver pour compléter le nombre des élus. De cela, nous avons la promesse de Jésus-Christ ; et puis, n'avons-nous pas souvent la joie de recevoir des nouvelles de ceux, qui, avant nous, ont eu le bonheur de traverser la vie sur cette barque divine ? N'y a-t-il pas des légions de saints qui sont déjà rendus au ciel ? Nous le savons par leurs miracles souvent renouvelés pendant leur vie et après leur mort. Nous le savons aussi par le témoignage infail-  
lible de l'Eglise qui leur fait rendre un culte public sur les autels.

Quelle différence entre ce vaisseau très sûr de l'Eglise catholique et ces embarcations fragiles et toutes vermoulues, qui représentent les sociétés religieuses séparées de l'Eglise de Jésus-Christ ! A l'extérieur, elles paraissent fortes et solides, à cause de l'appui qu'elles reçoivent des puissances séculaires. Mais comme la construction en est défectueuse ! Pas de corps de doctrine qui se soutienne, ni d'autorité divinement constituée sur laquelle elle s'appuie ; pas de promesses divines qui en garantissent la sûreté ; et puis, des passagers qui s'y abritent, il ne nous vient aucune

nouvelle quand ils sont arrivés au terme de la route. Les sectes séparées de l'Eglise catholique n'ont pas de saints. Leur stérilité est complète, et elles sont incapables de donner au ciel ni à la terre le spectacle des vertus qui portent les caractères de la véritable sainteté.

Une remarque qui me paraît importante. Il faut bien se garder de poser des questions ou de faire des objections de manière à faire naître des doutes dans l'esprit des enfants. Il en serait ainsi certainement si, à ces questions ou objections, vous n'opposiez des réponses claires et absolument péremptoires ; il vaut mieux les prévenir et les réfuter d'avance par une exposition claire et solide de la véritable doctrine. Cette remarque a particulièrement son application quand il s'agit des vérités où nos sens et notre raison ont plus besoin de se renoncer pour faire place à la foi. Vous parlez, je suppose, de la présence réelle de N. S. Jésus-Christ dans l'Eucharistie. Ne posez point une question comme celle-ci : « Est-il bien vrai que Notre-Seigneur est présent dans le sacrement de l'Eucharistie ? Dites-leur plutôt, par exemple : « Voyons, mes enfants, comme Notre-Seigneur nous fait clairement connaître ce mystère. D'abord, il l'annonce et le promet d'avance à ses apôtres, en leur disant : le pain que je donnerai, c'est ma chair pour la vie du monde... Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, et ne buvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous... car ma chair est vraiment une nourriture et mon sang, un breuvage, etc. (S. Jean, Ch. VI). Et quand il institua le Saint Sacrement, selon les Evangiles et l'Apôtre saint Paul, Notre-Seigneur prit du pain, le bénit, le rompit et le donna à ses apôtres en disant : « Prenez et mangez, ceci est mon corps. Il prit ensuite le calice, le bénit aussi et le leur donna en disant : « Buvez-en tous, car ceci est le calice de mon sang qui sera répandu pour vous, etc.

Notre-Seigneur ne dit pas : « Ceci est l'image de mon corps », il ne dit pas non plus : « Mon corps est dans ce pain ou avec ce pain », comme les protestants le prétendent ; mais : « Ceci, ce que je vous présente, c'est mon corps », et par sa toute puissance, il opère et produit ce qu'il affirme. Telle a toujours été la foi de l'Eglise.

L'étude de la religion nous offre un grand nombre de ces questions difficiles, et les mystères se présentent à tout moment pour exercer notre foi. D'un autre côté, vous vous trouvez parfois en présence d'enfants à l'esprit raisonneur, doués de peu de droiture et chez lesquels l'enseignement des vérités religieuses ne trouve point de sympathie. Pour peu que ces dispositions se développent, elles font naître une foule de tentations et la foi de ces jeunes chrétiens peut devenir en péril. Ce sera un grand bonheur pour eux si leur première éducation, laissant de fortes empreintes dans leurs âmes, réussit à y étouffer ces germes de doute et d'incrédulité. Il suffira souvent pour cela de rappeler à propos certaines vérités de sens commun, admises de tout le monde. La comparaison qui se fait dans leur esprit les éclaire et fait tomber les préventions.

Vous leur parlez de Dieu et vous dites qu'il est éternel, c'est-à-dire qu'il a toujours existé et qu'il existera toujours, qu'il n'a pas eu de commencement et n'aura point de fin. Dites-leur : « L'éternité, mes enfants, c'est un mystère. Notre intelligence bornée ne peut comprendre comment il peut se faire qu'un être ait existé toujours. Mais vous allez voir que cet enseignement de la religion n'a rien d'étrange. Voyons, Paul, je vais vous faire une question. « Combien y a-t-il de temps que deux fois deux font quatre ? (Remarquez la question. Ne lui demandez pas : combien y a-t-il de temps que deux gouttes d'eau et deux autres gouttes d'eau en font quatre ? Si c'est un espiègle, il vous répondra : « Depuis qu'il y a de l'eau ». Et vous ne se-

riez pas plus avancées.) Mais dites : combien y a-t-il de temps que deux fois deux font quatre ? Il restera un peu surpris, mais il répondra : « C'a toujours été comme cela. » — « En êtes-vous bien sûr ? » — « Oui. » — Eh bien, c'est l'éternité. Vous ne le comprenez pas ; mais c'est cela. Cette simple question ainsi résolue fera impression sur son esprit et pourra le disposer à accepter sans difficulté les autres mystères. Cette question des mystères de la foi, il n'est pas indifférent de la traiter ou de la passer sous silence. Il y a en effet une maxime très en vogue parmi les rationalistes et en général tous les incrédules : c'est que l'on ne doit accepter et croire que ce que l'on comprend par la raison, ou que l'on perçoit par les sens. Avec un tel principe, c'en est vite fait de la religion. Une petite excursion avec les enfants dans le domaine de l'ordre naturel sera suffisant pour leur montrer l'absurdité de cette doctrine et les prémunir contre les tentations de l'avenir. Dites-leur, par exemple : « y a-t-il des mystères dans la nature, parmi les choses qui vous entourent et que vous voyez tous les jours ? Ils répondront diversement, je ne sais pas, ou bien, oui, ou non, sans être sûrs de leurs réponses. Allez plus loin : « Paul, comprenez-vous comment il se fait qu'un grain de blé, d'orge, ou d'avoine, jeté dans la terre au printemps, en produit vingt-cinq, trente, quarante autres à l'automne ? » — Non. — Comprenez-vous comment il se fait qu'un prunier ou un pommier produise des fleurs au printemps, et ensuite des prunes, des pommes, que vous aimez tant à manger ? — Non. Comprenez-vous comment il se fait que votre âme donne à vos yeux la puissance de voir, à vos bras et à vos jambes la faculté de se mouvoir ? — Non. — Ce sont des mystères, n'est-ce pas ? Eh bien, s'il y a tant de mystères dans les choses de la nature, est-il surprenant qu'il y en ait en Dieu, qui est bien plus grand que la nature, et dans la religion qu'il nous a donnée. Ces mystères qui se passent sous nos yeux, vous les croyez, bien que ne les comprenant pas : s'il est raisonnable de les croire, pourquoi ne le serait-il pas de croire les mystères que Dieu nous a révélés et qu'il nous enseigne dans la religion.

Si vous voulez rendre vos leçons intéressantes, ne négligez pas les traits historiques ou les exemples en rapport avec les parties du catéchisme que vous expliquez. Ces faits qui nous montrent les préceptes en action, qui nous en font voir l'accomplissement tout à fait proportionné à notre faiblesse, frappent l'esprit des enfants et leur laissent des impressions inoubliables. Les sources où on peut les puiser sont diverses. Les histoires de l'Ancien et du Nouveau Testament, l'histoire de l'Eglise, les vies des saints en renferment des trésors inépuisables. Il n'y a qu'à les bien choisir pour en retirer les plus précieux avantages. Au reste, l'histoire des rapports de l'humanité avec Dieu depuis le commencement du monde, c'est-à-dire l'histoire de la religion, est d'une grande force pour nous en prouver la vérité et en démontrer la nécessité. C'est pour cela que dans le programme de l'enseignement religieux, on fait marcher l'étude de l'Histoire Sainte parallèlement à l'enseignement du catéchisme.

Vous avez peut-être lu sur les journaux cette étrange question que posait naguère un écrivain féminin, sous forme de critique et de blâme contre cette partie de nos programmes scolaires : « Pourquoi ne met-on pas de côté l'histoire du peuple juif, et ne consacre-t-on pas un temps plus long à l'Histoire du Canada ? » Je ne veux pas dire des mots désagréables à cet écrivain, dont j'aime à croire les intentions bonnes ; mais cette question suppose une grande ignorance du caractère véritable de l'Histoire Sainte que l'on fait étudier dans les écoles. Cette histoire n'est pas seulement l'histoire du peuple juif et ne mérite pas d'être traitée avec ce patriotique dédain. L'histoire sainte, c'est l'histoire du monde depuis l'apparition de

la lumière à la parole créatrice de Dieu, jusqu'à la venue de Jésus-Christ. C'est l'histoire de l'humanité depuis son origine la plus lointaine et la plus cachée dans la nuit des temps. N'est-il pas vrai que jusqu'au cinquième siècle environ avant l'ère chrétienne, la famille humaine n'a pas d'autre histoire authentique que celle qui est désignée dédaigneusement sous le nom d'histoire du peuple juif. La religion assurément y occupe la plus grande place ; cela en accroît encore l'importance. On y voit le culte de Dieu durant l'âge patriarcal, sous la forme rudimentaire de la foi naturelle. Il prend une nouvelle forme et de nouveaux développements sous la loi de Moïse. Le Messie promis et attendu y est plus clairement signalé à mesure que se multiplient les figures et les visions inspirées des prophètes.

Ne l'oublions pas, dans les plans de la Providence, l'Ancien et le Nouveau Testament sont unis par des liens indissolubles. L'un prépare l'autre, et le dernier complète et réalise ce qui est annoncé dans le premier. L'unité de la religion dans la variété de ses formes s'y révèle d'une manière évidente ; et alors, on comprend le sens profond de cette sentence de saint Paul : *Christus, heri, hodie, ipse et in sæcula* (Hebr. 13, 8). Oui, Jésus-Christ était hier, tout l'Ancien Testament était rempli de Lui. Il est aujourd'hui ; la Loi nouvelle nous le donne et nous le montre dans son existence réelle, visible, et dans l'accomplissement de sa mission ; il continuera à remplir les siècles, parce que son règne n'aura point de fin.

C'est ce Seigneur Jésus-Christ, Sauveur du monde, que vous avez mission de faire connaître et aimer par vos enfants. Jugez par là, mes chères Sœurs et Mesdames, de l'importance de vos fonctions, et réjouissez-vous parce que vous acquérez des droits tout particuliers à cette récompense promise par Jésus-Christ lui-même, lorsqu'il dit : « Celui qui me confessera devant les hommes, moi, à mon tour, je le confesserai devant mon Père qui est dans les cieux. »

Il est temps de terminer ce discours. Je me suis appliqué à vous tracer les principes d'après lesquels vous devez donner l'enseignement religieux dans vos écoles. J'ai voulu surtout faire ressortir l'esprit dont cet enseignement doit être animé, pour former les jeunes âmes à une vertu solide, et exciter en elles les sentiments qui feront la plus grande consolation de leur vie. D'abord, je vous ai rappelé la nécessité de donner cet enseignement dans les classes. Je vous ai dit en second lieu, comment vous devez vous appliquer à développer l'esprit de foi, et à faire aimer la religion, l'Eglise, ses préceptes, ses pratiques, comme il convient aux vrais enfants de Dieu. Enfin, quelques notions de pédagogie catéchistique, dont la mise en pratique vous aidera à obtenir le résultat désiré. Ne croyez pas pour cela que je veuille vous rendre plus difficile l'enseignement de la doctrine chrétienne, ni exiger plus que vous ne pouvez raisonnablement faire. Ne vous laissez pas aller non plus à cette idée que je veux vous enseigner l'art de faire des sermons dans vos classes, et vous y faire jouer le rôle de *prédicantes*. Cette pensée est loin de moi ; mais il me semble que l'on tomberait dans un excès contraire, si on voulait porter dans l'enseignement du catéchisme un cœur froid et sec, comme dans les leçons de grammaire, de mathématiques ou de chimie. Vous ne devez pas faire de sermons ; mais une courte exhortation pieuse faite aux enfants, à l'occasion du catéchisme, surtout en certains jours, à l'approche de certaines fêtes, a bien sa place dans la bouche d'une institutrice catholique. Ces quelques mots d'édification les détournent du mal, les excitent à la vertu et produisent ainsi, pour leur plus grand bien, les conséquences pratiques de l'enseignement de la religion et de toute véritable éducation.

## Cent quarante-deuxième réunion de l'Association des Instituteurs de la Circonscription de l'École normale Laval

LE SAMEDI, 26 MAI 1906.

M. L.-P. Goulet préside l'assemblée.

La séance s'ouvre à 9 heures 30 minutes.

Présents : MM. les abbés Th.-G. Rouleau, ptre, Principal, et J. Fleury, ptre, ass- principal de l'École normale Laval ; MM. les professeurs de la même école : J. Ahern, C.-J. Magnan, J.-D. Frève, Nérée Tremblay et Ant Lesage ; MM. les inspecteurs d'écoles, H. Nansot, L. Bergeron et G.-E. Marquis ; MM. les instituteurs, L.-P. Goulet, T. Simard, E. Gauvreau, J.-G. Tremblay, P. Dorion, etc., et les élèves-maitres de l'École normale Laval accompagnés de leurs maitres d'études.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté après quelques légères modifications.

M. J.-D. Frève présente son rapport annuel sur l'état financier de l'Association, lequel donne la plus entière satisfaction—ce qui est une preuve de la bonne administration de son trésorier.

L'élection des officiers pour l'année scolaire 1906-1907 ayant eu lieu au scrutin secret, donne le résultat suivant :

M. L.-P. Goulet, président ;

M. Ant. Lesage, vice-président ;

M. J.-D. Frève, trésorier ;

M. John Ahern, délégué auprès de la Commission du fonds de pension ;

M. G.-E. Marquis, secrétaire.

L'ancien comité de régie compose des membres suivants : MM. C.-J. Magnan, N. Tremblay, L. Bergeron, E. Gauvreau, L.-P. Goulet, J.-G. Tremblay et G.-E. Marquis, est réélu sans modifications.

Des remerciements sont ensuite unanimement votés aux officiers sortant de charge, pour les services qu'ils ont rendus au cours de leur terme d'office.

M. John Ahern propose et M. L. Bergeron seconde la motion suivante : Que le règlement relatif à la contribution annuelle soit suspendue pour l'année courante.

Il est proposé et secondé par les mêmes que la contribution ne soit pas perçue. Les deux motions sont unanimement adoptées.

Puis l'on passe à l'ordre du jour :

1° Des certificats d'études, par M. Nérée Tremblay.

L'auteur de ce projet de conférence s'excuse de ne pas être en mesure de traiter ce sujet à la présente assemblée : des circonstances imprévues et indépendantes de sa volonté l'ont empêché de préparer ce travail ; il fera tout en son possible pour racheter sa promesse à la prochaine réunion.

2° Conférence : sujet facultatif, par M. A. Goulet. Ce dernier, étant dans l'impossibilité matérielle d'assister à la présente assemblée, la conférence qu'il devait y prononcer est forcément remise à plus tard.

3° De l'enseignement rationnel de l'analyse, par M. C.-J. Magnan.

Ce professeur fait une dissertation des plus intéressantes sur le sujet précité, et il appuie ses remarques de citations très appropriées, tirées d'auteurs classiques dont les opinions font autorité en la matière.

Voici un pâle résumé de ce travail :

L'analyse est un exercice capital dans l'enseignement de l'orthographe, de la lecture, de la composition française et dans l'étude des langues étrangères.

La faiblesse des enfants, pour ces diverses spécialités, vient en partie de ce qu'ils ne leur rend pas profitable la décomposition et l'étude analytique des phrases. On fait assez d'analyse, mais le plus souvent par un travail machinal, au lieu d'exercer la réflexion et le jugement des élèves, en les habituant à se rendre compte de ce qu'ils lisent ou écrivent.

En particulier, l'analyse logique conduit l'élève à une parfaite intelligence des textes, car elle le plie à un travail continu de dissection de la phrase, pour en reconnaître l'idée principale et les idées secondaires ; elle le dispose à écrire correctement, selon les exigences de la construction en français ; elle est le meilleur guide pour donner au langage écrit la ponctuation rationnelle et, à la diction, les pauses et les inflexions convenables.

Direction générale à observer :

1° L'analyse, soit logique, soit grammaticale, contrôle les connaissances acquises en grammaire ; on ne peut donc demander à l'enfant de faire entrer dans l'analyse des notions qu'il n'a pas encore apprises.

2° Autant que possible, l'analyse logique et l'analyse grammaticale marchent de pair, car l'une et l'autre étudient l'organisme de la phrase : la première, quant aux idées, et la seconde, quant à la nature et à la fonction des mots ;

3° L'analyse cherche d'abord à expliquer les idées, puis les mots : l'analyse logique devrait donc, à partir du cours moyen, précéder l'analyse grammaticale ;

4° Les exercices d'analyse sont le plus généralement des exercices oraux ;

5° Le but de l'analyse logique est de marquer les rapports réciproques des parties d'une même proposition, d'une même phrase ; mais on cherchera ce résultat en évitant toute subtilité de nomenclature et de détails.

Après ce superbe exposé méthodologique sur l'enseignement de l'analyse, M. John Ahern, le doyen des professeurs de l'École normale Laval, après avoir félicité son collègue, rappelle en quelques mots comment autrefois l'analyse était enseignée. Depuis cette époque, il s'est accompli bien des progrès remarquables dans la science de la pédagogie. Aujourd'hui, l'analyse est devenue un exercice intelligent, tandis qu'il n'était guère qu'un escamotage, dans le temps de sa prime jeunesse.

Il en est de cette matière comme de tout autre, c'est-à-dire qu'il y a deux moyens de l'enseigner, ou plutôt, qu'on peut suivre deux voies bien distinctes pour l'exposer à des élèves : la voie qui fait appel aux facultés intellectuelles et celle qui procède plutôt mécaniquement.

L'analyse, malheureusement, se prête assez facilement à un travail machinal. Un trop grand nombre d'élèves, de nos jours encore, ne la considèrent pas à sa valeur réelle, et ne voient en elle qu'un travail de dissection purement conventionnel et n'ayant aucun rapport avec l'étude du français proprement dit. Mieux vaudrait ne jamais faire analyser les élèves plutôt que de leur imposer un travail dont ils ne tireraient aucun profit intellectuel.

Les élèves qui ont appris l'analyse dans des conditions défavorables, c'est-à-dire, sans en comprendre l'utilité, éprouvent les plus grandes difficultés à rédiger la composition la plus simple, parce qu'ils sont tout absorbés par l'observation des règles analytiques. C'est dire que l'analyse enseignée dans de telles conditions est beaucoup plus nuisible qu'utile ; tandis que l'analyse bien faite, en vue du développement rationnel de la réflexion, du jugement et du raisonnement, telle que démontrée si clairement par M. C.-J. Magnan dans sa conférence, est un instrument puissant destiné à produire les meilleurs résultats au point de l'acquisition des connaissances nécessaires pour être en état de rédiger convenablement en français—et aussi un guide pour donner au langage écrit la ponctuation que requiert le sens, et, à la diction, ou langage parlé, les pauses et les inflexions convenables.

4° Rapports des comités. A la séance du mois de janvier dernier, l'Association avait nommé un comité composé de MM. Nérée Tremblay, G.-E. Marquis, L.-P. Goulet et S.-E. Dorion, chargé de préparer une requête et de la présenter au gouvernement provincial. Le but de cette démarche était d'appuyer la recommandation de l'Association des inspecteurs d'écoles, relative à l'octroi d'une subvention spéciale que

le gouvernement était appelé à donner à toute commission scolaire qui engagerait un maître pour diriger une école modèle de garçons.

M. Nérée Tremblay, président du comité précité, rend compte du travail accompli et des démarches faites à ce sujet.

Voici une reproduction de la requête qui a été présentée, par les membres du comité eux-mêmes, à l'honorable Secrétaire de la province :

L'HON. L.-RODOLPHE ROY,  
*Secrétaire de la province,*  
Québec.

Monsieur le Secrétaire,

L'Association des instituteurs du district de Québec, réunie en assemblée semestrielle, à l'École normale Laval, le 27 du mois de janvier dernier, a l'honneur de vous soumettre ce qui suit :

Considérant :

1° Qu'il y va des plus grands intérêts de notre nationalité que la masse des garçons de la campagne puissent recevoir une instruction capable de les mettre en état de remplir intelligemment leurs devoirs de citoyens ;

2° Qu'une école modèle ou académique, sous la direction d'un instituteur, dans nos campagnes, est, en général, le seul endroit où les pères de familles puissent donner à leurs fils une instruction qui leur permettra de gagner honorablement leur vie, soit dans une industrie, soit dans un métier ou à la culture de la terre ;

3° L'importance majeure qu'il y a pour les garçons rendus à l'âge de 10 à 12 ans, de recevoir une formation virile ;

4° Que dans les paroisses où il n'y a pas d'école modèle ou académique, sous la direction d'un maître, les garçons, en général, quittent la classe dès leur première communion.

5° Que votre gouvernement fait de louables efforts pour encourager l'enseignement de l'agriculture et qu'un instituteur est plus en état d'inculquer à des garçons des connaissances pratiques, sur ce sujet si important ;

6° Le petit nombre d'écoles modèles ou académiques de garçons, sous la direction d'instituteurs, dans cette province ;

7° Les services incalculables que rendent ces écoles ;

8° Le faible traitement généralement donné aux instituteurs qui dirigent de telles écoles, il leur est impossible de se faire une carrière de l'enseignement ;

9° Que les inspecteurs d'écoles, à leur dernière convention, ont suggéré à votre gouvernement d'accorder un octroi spécial aux municipalités scolaires qui établiront une école modèle ou académique de garçons, dirigée par un maître ;

10° Que plusieurs municipalités ont déjà exprimé le désir d'avoir une école de ce genre, mais qu'elles n'ont pu le réaliser, faute de ressources ;

11° Que plusieurs écoles de garçons, dirigées autrefois par des instituteurs, le sont aujourd'hui par des institutrices, et que cela est dû au fait que les dits instituteurs ont été forcés d'embrasser une autre carrière, parce que l'enseignement n'était pas assez rémunérateur ;

12° Qu'en travaillant aussi à la diffusion de l'instruction publique, nous nous associons à l'œuvre prédominante et éminemment patriotique entreprise par votre gouvernement.

Nous vous prions de bien vouloir accorder une subvention de \$100.00 à toute commission scolaire qui établira une école modèle ou académique de garçons, conformément aux lois et règlements de l'Instruction publique, à condition que la dite commission scolaire s'engage à payer un traitement minimum de \$400.00 à l'instituteur qui sera chargé de la direction de cette école.

Nous espérons que votre gouvernement prendra notre requête en sérieuse considération et y fera droit.

Et vos requérants ne cesseront de prier.

Nous avons l'honneur d'être,

Monsieur le Secrétaire,

Vos dévoués serviteurs,

L.-P. GOULET, *président*.  
G.-E. MARQUIS, *secrétaire*.

L'honorable Secrétaire de la province a répondu qu'il se ferait un plaisir de soumettre cette demande au Cabinet provincial.

A la même occasion, le ministre a assuré les délégués que les instituteurs, de même que les institutrices, avaient droit aux primes accordées aux membres du corps enseignant sous contrôle ayant 15 années ou plus de service à leur crédit.

Il est proposé par M. L. Bergeron, et secondé par M. J.-G. Tremblay que des remerciements soient adressés au gouvernement provincial, pour l'institution de ces primes.

Il est proposé par M. C.-J. Magnan, et secondé par MM. J.-D. Frève, L. Bergeron et E. Gauvreau que des félicitations soient offertes à M. l'abbé Th.-G. Rouleau, ptre, principal de l'École normale Laval, et à M. John Ahern pour leur nomination, comme membres adjoints au comité catholique du Conseil de l'Instruction publique. Ces deux propositions sont unanimement adoptées aux applaudissements des auditeurs.

En l'absence momentanée de M. le principal, M. John Ahern remercie l'Association de ses bonnes paroles. Comme par le passé, il sera toujours heureux de pouvoir nous aider, et, en tout temps, il s'efforcera de prendre nos intérêts. L'Association peut compter sur son dévouement le plus sincère comme le plus entier, de même que chacun de ses membres en particulier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et ajournée au mois de janvier 1907.

(Signé) L.-P. GOULET, *président*.  
G.-E. MARQUIS, *secrétaire*.

### 124<sup>e</sup> conférence des Instituteurs de l'École normale Jacques-Cartier, le 25 janvier 1907.

Étaient présents : M. J.-O. Cassegrain, président ; M. D. Malone, vice-président ; M. l'abbé Naz. Dubois, principal de l'École normale Jacques-Cartier ; M. l'abbé Ph. Perrier, visiteur des Écoles catholiques de Montréal ; M. l'abbé Dérosiers, assistant-principal de l'École normale Jacques-Cartier ; M. l'abbé Harel, chapelain du Pénitencier de Saint-Vincent de Paul ; M. A.-D. Lacroix, directeur général des Écoles catholiques de Montréal. MM. les inspecteurs J. Curot et Lippens ; MM. les professeurs de l'École normale Jacques-Cartier, Nap. Brisebois, R.-Z. Baulne, N. Chabot, P. Malone, Z. Michaud ; MM. les professeurs de dessin, Chs Gill, J. Paradis, C.-R. Bélieux et U. Lamarche ; M. le professeur de gymnastique H.-S. Scott ; MM. les principaux L.-A. Primeau, A. Leblond de Brumath, J.-V. Desaulniers, J.-J. Maguire, A. Létourneau, J.-N. Perrault ; MM. les instituteurs de l'Académie du Plateau, J.-R.-E. Ducharme, J.-P. Thibault, H. Valois, Geo. Famelart, Frs Liénard, P.-J. Jasmin, J.-P. Labarre, J.-I. Anderson, N. Latrémouille ; de l'École Montcalm : J.-A. Primeau, H.-L. O'Donoghue, J.-E. Bernier, I.-L. Tremblay, L.-P.-J. Jasmin, J.-B. Paquet, I.-N. Manning, J.-P. Laberge, I.-M. Tremblay, A.-B. Charbonneau, J. Hogan, I.-L. Teasdale, L.-P. Bilodeau, J.-M. Dionne, A.-P. Gélinas ; de l'École Sarsfield : Chs

Courval, D.-P. O'Keefe, E.-N. Gobeil, J.-S.-R. Pagé, N. Belisle ; de l'École Champ-lain : D. Brisebois, O. Roy, G. Ducharme, L.-J.-R. de Bellefeuille, J.-E. Leroy, P.-P. Burke, A. Cléroux, D. Mathieu, S. Boutin, Zotique Guérin, A. Bélisle, S.-E. Warren, A. Saint-Martin, C. Leblanc, F.-X. Saint-Laurent ; de l'École Peter-Murphy : T.-S. Banks, W. Gallagher, J.-B. Desaulniers, J.-B. Turcotte, L.-K. Brennan, J.-A. Morin, J.-H. Rondeau, J.-J. Fahey ; de l'École Olier : C.-J. Miller, W.-J. Brennan, J.-A. Brisebois, A.-C. Miller, W.-L. O'Donoghue, I.-F. Cuddihy, J.-H. Bergeron, W. Barthélemy, I.-A. Payement, M. Lanctot ; de l'École Belmont : J.-A. Archambault, J.-S. Maynard, R.-J.-L. Cuddihy, G.-E. Pagé, J.-J. McCullen, J.-T. McCarthy, H. Mondoux ; de l'École Saint-Denis : J.-A. Lagarde, V.-E. Guevremont, L.-A. DaSylva, G.-A. Trudel, J.-D. Guérin, J.-T. Lebrun, J.-M. Letour, J.-O. Beauchemin ; de l'Académie de la ville de Saint-Jean : J.-H. Nadon, G. Marien, I.-A. Deschênes ; de la campagne et de la banlieue : C.-A. Beaudin, J.-T. Dorais, P.-D. Birtz, J.-A. Dupuis, W. Elie, S. Roch et enfin tous les élèves-maîtres de l'École normale J.-C.

Les minutes de la cent-vingt-troisième conférence sont lues et adoptées.

M. le Délégué à la Commission administrative du Fonds de retraite ne peut faire de rapport vu qu'il n'a pas encore reçu, de M. Couillard, des statistiques pour l'année courante ; cependant, il peut affirmer que le Fonds est très prospère accusant un surplus d'environ \$12,000. (Applaudissements).

M. le Président présente à l'assemblée M. J.-P. Labarre qui s'était inscrit pour une conférence sur « Le travail au point de vue pédagogique. » Véritable bijou littéraire et philosophique, cette conférence fut vivement goûtée par tous les intellectuels. A défaut de l'étude entière que j'aurais aimé publier, j'ai obtenu de l'auteur le résumé succinct de son remarquable travail déjà publié dans un de nos grands quotidiens (1).

A la demande de M. le Président, MM. Lacroix, Brisebois et Charbonneau adressent des félicitations au conférencier et appuient fortement les principes qu'il a énoncés, M. J.-N. Perrault propose un vote de remerciement, chaleureusement adopté, puis M. le Président fait à son tour une appréciation flatteuse de sa conférence. Le vénérable vieillard retrouva même les ardeurs de sa prime jeunesse pour vanter avec enthousiasme la beauté et la grandeur du travail intellectuel, il déplora l'apathie trop générale des Canadiens français pour les œuvres de l'esprit et termina ses remarques en engageant les élèves-maîtres présents à suivre l'exemple que venait de leur donner le conférencier.

Encore ému, il fait ensuite l'éloge du second conférencier, M. l'abbé Perrier, qui a bien voulu répondre, malgré ses multiples occupations, au désir de l'Association.

M. le Visiteur des Écoles catholiques de Montréal nous parle de la formation de l'intelligence et de la volonté : « Channing a dit, dit-il, que « le meilleur maître est celui qui éveille la pensée chez ses élèves ». Éveiller la pensée, la porter vers ce qui est vrai, grand, honnête et beau, la détourner au contraire de tout ce qui est faux et mesquin, peu noble, peu digne de notre destinée d'homme, voilà la tâche de l'éducateur. Dans l'organisation pédagogique d'une école et de chaque classe en particulier, il faut attacher une grande importance à ce point : et chaque maître peut avec profit se rappeler souvent que la « suggestion est la grande finesse pédagogique ».

A côté de la formation de l'intelligence, le conférencier place celle de la volonté. « L'école a la mission de former l'homme moral aussi bien que l'homme intelligent, dit-il. C'est pourquoi toute l'organisation disciplinaire d'une maison doit tendre à développer le sens moral chez l'enfant. Si le bon sens se forme par l'exercice du raisonnement, le sens moral trouve son éducation dans la culture de tous les instincts élevés dont Dieu a déposé les germes dans le cœur de l'enfant. La vie écolière avec ses mille incidents fournit bien des occasions de faire naître dans l'âme de salutaires émotions, de faire prononcer des jugements sur la valeur morale des faits qui se produisent dans la petite société d'aujourd'hui, image de la grande société où l'on se trouvera transporté demain. »

(1) Note de la Rédaction : Ce résumé sera publié en entier dans la livraison d'avril.

Ce trop court résumé ne donne qu'un bien faible aperçu des excellents conseils que M. le Conférencier a prodigué au cours de sa lecture. M. le Président, en le remerciant, exprimait l'espoir que pour le plus grand avancement de l'éducation, l'Association aurait souvent l'avantage de l'entendre à l'avenir, et les applaudissements de l'assistance soulignaient bien ce désir.

## SÉANCE DU SOIR

À l'ouverture de la séance du soir, M. le Président présente M. le principal J.-V. Desaulniers qui a bien voulu, malgré ses multiples occupations, accepter l'invitation de faire une causerie sur l'enseignement de l'arithmétique. Le talent, l'expérience et le jugement du brillant principal de l'École Belmont sont trop connus pour qu'il soit nécessaire d'ajouter que ce fut une haute leçon de pédagogie pratique. Parlant au point de vue éducatif, le conférencier appuya surtout sur la culture de l'intelligence obtenue par l'étude de l'arithmétique ; ce ne doit pas être seulement une gymnastique de l'esprit ou une récréation, mais une culture morale, patriotique et logique ; il parle des résultats obtenus tant en France qu'aux États-Unis, joint la pratique à la théorie en indiquant au tableau noir quelques procédés à suivre, recommande fortement l'enseigner le nombre avant le chiffre et d'observer la marche pédagogique c'est-à-dire de procéder du connu à l'inconnu, du particulier au général et du concret à l'abstrait.

Aux remerciements du président, MM. Maguire et Lippens ajoutent les leurs suivis de quelques remarques. Ce dernier en profite pour expliquer à l'auditoire ses nouveaux tableaux de fractions ainsi que sa méthode de lecture qu'il avait préalablement appendus aux murs de la salle. M. l'inspecteur ne se réclame pas l'inventeur de son système, ce dont lui sait gré M. le Président. Il ne préconise pas non plus tel procédé plutôt que tel autre. C'est affaire de routine et de goût. Dans le procédé phonique, c'est l'oreille que l'on cultive tandis que l'épellation s'adresse aux yeux. Il a voulu combiner les deux. Il y a des groupes de lettres qui sont continentes, tel que *our* dans jour, pour, cour, tour. Le procédé a du bon et est applaudi. En plus, les tableaux Lippens sont attrayants, ils tirent l'œil, ce qui est beaucoup pour l'enfant.

Vu l'heure avancée, M. le Président suggère de remettre à plus tard le premier sujet de discussion pour s'occuper immédiatement de l'élaboration du programme de la prochaine conférence où l'on fêtera le 50<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de l'Association.

Plusieurs suggestions sont faites par MM. Charbonneau, Brisebois, Perrault, Rouleau et Desaulniers, puis finalement ce dernier propose, appuyé par M. Perrault que le comité de régie s'entende avec M. l'abbé Dubois pour les détails de l'organisation.

Après discussion, la motion de M. Perrault, à l'effet de changer l'article deuxième de la constitution, est mise aux voix et remportée sur division.

M. J.-V. Desaulniers, le défenseur des professeurs visés, tient à ce que son vote dissident soit enregistré. Donc à l'avenir, l'article deuxième de la constitution devra se lire comme suit : « tout instituteur ou professeur diplômé » remplaçant les mots retranchés : « tout instituteur ou professeur pratiquant. »

Pour montrer qu'il n'a aucune animosité à l'égard des professeurs de dessin, M. Perrault propose, appuyé par MM. Morin, Turcotte et Létourneau : « que tous les professeurs spéciaux actuellement engagés par la Commission des Écoles catholiques de Montréal sont invités à faire partie de l'Association à titre de membres honoraires. » Adopté.

Les motions de condoléance sont ensuite adoptées et adressées aux familles de la Cueva, Mondoux et Weir.

M. A. Leblond de Brumath, appuyé par le secrétaire, propose qu'une délégation de professeurs soit chargée de s'aboucher avec les compagnies de chemin de fer et les compagnies de navigation pour obtenir d'elles une réduction de 50% sur tout billet acheté à n'importe quel moment de l'année par un membre de l'Association des Instituteurs de la circonscription de l'École normale Jacques-Cartier.

Que la délégation soit composée du président, du secrétaire, de MM. Ahern, Maguire, Lacroix, Leblond avec pouvoir de s'adjoindre quelques membres de l'Association des écoles protestantes. Unanimement adopté.

Il est résolu que l'Association présente à Sa Sainteté Pie X l'expression de ses plus vives sympathies à l'occasion des persécutions qui affligent l'Eglise en France. Adoptée.

Il est de plus résolu que le Président et le Secrétaire soient chargés d'envoyer au Saint Père un cablegramme lui exprimant ces sentiments. Adopté.

Et la séance est levée.

A.-B. CHARBONNEAU,  
Secrétaire.

Montréal, 25 janvier 1905.

## METHODOLOGIE

### La rédaction à la petite école

Maitre.—Mes enfants, je vais vous raconter une petite histoire qui certainement vous intéressera beaucoup, et je vous avertis qu'elle sera le sujet de votre devoir de rédaction. Ainsi écoutez attentivement pour bien comprendre.

*Qu'avons-nous dit d'Adolphe et de sa promenade ?*

C'était par une belle journée d'été, après les foins, le fils d'un riche marchand du village, Adolphe, garçon d'une douzaine d'années, passait sur le grand chemin. Vêtu de beaux habits, il marchait fièrement, en jouant avec une brillante montre d'argent

*Que faisait André, et que dit-il en le voyant ?*

Son ancien camarade André, qui conduisait les moutons de son père dans un pacage lui dit gaiement bonjour.

*Quelle réponse reçut André ?*

Mais l'orgueilleux Adolphe, méprisant les pauvres vêtements d'André, passa sans lui répondre.

*Qu'arriva-t-il quelque temps après ?*

Un quart d'heure plus tard, André vit accourir vers lui Adolphe, il était pâle et agité.

*Quel langage tint Adolphe ?*

« André, mon cher André, j'ai perdu ma montre, sans doute dans le pré, là-bas. Je t'en prie, aide-moi à la retrouver.

*Comment lui répondit André ?*

— Tout à l'heure, tu ne me répondais seulement pas, dit André. A présent que tu as besoin de moi, je suis ton cher André. Mais je ne t'en veux pas. Cherchons ta montre.

*Qu'avons-nous dit du chien d'André ?*

André avait un chien très intelligent.—Bull ! cria-t-il, Bull ! viens ici.

Le chien accourut, la tête droite, les yeux brillants, la queue en mouvement.

*Comment André lui fit-il chercher la montre. ?*

André lui fit sentir la poche et les habits du garçon. Il lui fit comprendre que ce dernier avait perdu quelque chose ; puis il lui commanda : « Cherche ! Bull, cherche !

Et il lui montrait du doigt le grand pré vert.

*Comment Bull la retrouva-t-il ?*

Bull partit en courant, le nez près du sol, d'un air affairé.

Deux minutes après, il revenait la tête haute, et portant délicatement entre ses dents la montre d'argent qu'il avait retrouvée.

*Que voulut faire Adolphe en voyant la montre ?*

Adolphe, pressé d'avoir sa montre, voulut la reprendre bien vite au chien ; mais Bull gronda sans vouloir desserrer les dents, et il ne remit la montre qu'à son jeune maître.

*Que fit Adolphe en recevant sa montre ?*

Le fier Adolphe, très heureux, n'en caressa pas moins l'animal.

*Comment répara-t-il sa faute ?*

Il demanda gentiment pardon à son camarade, caressa une dernière fois le chien et reprit son chemin.

*Que fit-il dans l'avenir ?*

Désormais il n'eut plus honte de saluer les petits paysans qu'il rencontrait sur son chemin. Il avait compris que la fortune ne dispense pas d'être poli envers tous et que la vanité est une sottise.

Faites reprendre l'histoire au moyen des questions que nous donnons en marge et des autres que l'on jugera nécessaire d'ajouter, et lorsque les enfants ont bien compris le sujet, donnez le canevas suivant qui les aidera à faire leur rédaction.

CANEVAS.—Commencez en parlant d'Adolphe... ses qualités... son âge... ses beaux habits... sa montre... son camarade André... les moutons... le salut sans réponse... Retour d'Adolphe qui a perdu sa montre... Réponse d'André qui n'a pas de rancune... Bull, le bon chien d'André, vient à l'aide... comment André lui fait comprendre ce dont il s'agit... La montre retrouvée... Adolphe veut la reprendre... Bull gronde... Adolphe se repent de son orgueil... il sera moins fier à l'avenir... la vanité est une sottise.

Si l'on trouve ce canevas trop bref, on peut détailler davantage ; cependant il nous paraît suffisant si les élèves ont bien compris l'histoire, car il faut se rappeler que peu à peu les élèves doivent arriver à faire leur travail avec moins d'aide.

H. NANSOT.

## ARITHMETIC (1)

### THE UNITARY METHOD

Proportion or the rule of three, percentage, partnership, average, alligation, etc., are nothing but applications of fractions. In teaching these different parts of arithmetic, it is customary, at the present day, to begin by explaining the unitary method.

We shall now give the solution, by the unitary method with explanations, of a certain number of problems taken from the different parts of arithmetic just mentioned.

1. *If 12 yards of cloth cost \$3 how much will 17 yards cost ?*

I place the data as below : representing by ? (the interrogation point) the unknown quantity :

(1) Ecrit spécialement pour les instituteurs et les institutrices catholiques de langue anglaise.

12 yards cost ..... \$3  
 17 yards cost ..... ?

*Solution* :—Since 12 yards cost ..... \$3  
           1 " costs  $\frac{1}{12}$  of \$3 or .....  $\frac{\$3}{12}$   
 and 17 yards cost 17 times the price of 1 yard,  

$$\frac{3 \times 17}{12} = \frac{1 \times 17}{4} = \frac{17}{4} = \$4\frac{1}{4} = \$4.25.$$

2. If 8 men do a piece of work in 5 days in how many days would 3 men have done it ?

*Solution* :—8 men have taken ..... 5 days  
           3 men would have taken ..... ? days  
 Since 8 men have taken ..... 5 days  
           1 man would have taken .....  $5 \times 8$  days  

$$\text{and 3 men would have taken } \frac{5 \times 8}{3} = \frac{40}{3} = 13\frac{1}{3} \text{ days}$$

3. Working 10 hours a day 15 men, build a house in 60 days. In how many days, working 8 hours a day, would 30 men have built the same house ?

*Solution* :—10 hours   60 days   15 men  
           8 hours   ? days   30 men  
 Working 10 hours a day 15 men take   60    days  
 Working 1 hour a day they would take  $60 \times 10$  days  
 Working 8 hours a day they would take  $60 \times 10$  days  

$$\frac{60 \times 10}{8}$$

We now have the number of days of 8 hours that 15 men would have taken ;

If 15 men working 8 hours a day take  $\frac{60 \times 10}{8}$  days

1 man working 8 hours a day would take 15 times the number of days

$\frac{60 \times 10 \times 15}{8}$ , and 30 men would take  $\frac{1}{30}$  of the time taken by 1 man,

or  $\frac{60 \times 10 \times 15}{8 \times 30} = \text{by cancellation to } \frac{15 \times 5}{2} = \frac{75}{2} = 37\frac{1}{2} \text{ days.}$

4. If the  $\frac{3}{4}$  of a yard of cloth cost the  $\frac{5}{7}$  of a dollar what will the  $\frac{8}{9}$  of a yard cost ?

*Solution* :— $\frac{3}{4}$  of a yard cost .....  $\frac{\$5}{7}$   
 $\frac{8}{9}$  " " " " ..... \$?

If the  $\frac{3}{4}$  of a yard cost

$$\frac{\$5}{7}$$

$\frac{1}{4}$  of a yard costs the  $\frac{1}{3}$  of  $\frac{\$5}{7} =$

$$\frac{5}{7}$$

$$\frac{7 \times 3}{5 \times 4}$$

$$\frac{5 \times 4}{7 \times 3}$$

and  $\frac{4}{4}$  of a yard cost 4 times the price of  $\frac{1}{4} =$

$$\frac{7 \times 3}{5 \times 4}$$

We now have the price of  $\frac{4}{4}$  of a yard, *i. e.* the price of a yard.

$\frac{8}{9}$  of a yard will cost the  $\frac{8}{9}$  of the price of a yard or the  $\frac{8}{9}$  of  $\frac{5}{7} \times \frac{4}{3} = \frac{5}{7} \times \frac{4}{3} \times \frac{8}{9} = \frac{160}{189} = \$0.85$  — etc., etc.

Pupils should be trained to reason out every part of each problem and at each completed step to state what has been found. When this custom is followed they learn to observe more exactly, to reason more accurately, and to calculate more rapidly than when they are allowed, or still worse taught to *find the answer* in a mechanical or semi-mechanical way.

#### PERCENTAGE

Many authors give whole chapters to the treatment of abstract percentage, dividing the subject into cases : base, percentage, amount, difference, rate, etc., with a rule for each case. This is a mistake. The best plan is to teach percentage, which in the greater number of cases is nothing but an application of decimals, by concrete practical examples.

We shall now give a few examples of the method which we recommend.

1° Explain the sign % (per cent) as follows :

$4\% = \frac{4}{100} = .04$ , two fractions with which the pupil is already thoroughly acquainted.

2° Give exercises similar to the following :

Express  $3\%$ ,  $5\%$ ,  $7\frac{1}{2}\%$ , etc., by means of common fractions, by means of decimals.

Express  $\frac{4}{100}$ ,  $\frac{25}{100}$ ,  $.375$ ,  $\frac{3}{4}$ ,  $\frac{7}{8}$ , etc., by means of the sign %.

Answers :— $4\%$ ,  $25\%$ ,  $37\frac{1}{2}\%$ ,  $75\%$ ,  $87\frac{1}{2}\%$ , etc.

J. AHERN.



## Leçon de choses sur le thé

(Pour L'Enseignement Primaire)

D. Quels sont les breuvages chauds qui sont servis aux repas ?

R. Le thé, le café, le chocolat.

D. Quel est celui de ces breuvages le plus en usage dans nos familles ?

R. C'est le thé.

*Note*—Eh bien, mes enfants, c'est le thé, ce breuvage si répandu qui va faire l'objet de notre leçon de choses aujourd'hui.

D. D'après la gravure que vous avez devant vous, de quoi provient le thé ?

R. Il provient d'un arbre.

D. Avez-vous donc devant vous un arbre ?

R. Non, M., nous avons une branche d'arbre à thé.

D. Le thé appartient donc à quel règne ?

R. Il appartient au règne végétal.

D. L'arbre à thé est-il grand ?

R. Non, M., c'est un arbrisseau.

D. Où croît cet arbrisseau ?

R. Dans les régions tempérées de la Chine et du Japon.

D. Quel continent produit donc cet arbrisseau ?

R. L'Asie.

*Note*—En Chine, mes amis, le penchant des collines, du bas au sommet, est couvert de ces arbrisseaux—En Chine et au Japon chaque maison, chaque hutte même a son jardin rempli de ces jolis arbres à thé.

D. En Chine, où cultive-t-on l'arbre à thé.

D. En Chine et au Japon, la culture de cet arbre est-elle commune ?

D. Crovez-vous que les habitants de ces contrées cultivent l'arbre à thé pour leur usage personnel seulement ?

R. Non, M., ils le cultivent pour en faire le commerce.

*Note*—En effet, mes enfants, le thé est pour ces contrées l'objet d'un commerce spécial avec les autres pays.

D. Qu'est donc le thé pour les habitants de ces contrées ?

D. Comment se produit l'arbre à thé ?

R. Il se produit par la semence.

*Note*—Description de l'arbre à thé—Cet arbre est de la même famille que le camélia—on le laisse pousser à une hauteur de 5 à 6 pieds environ. Ses feuilles, d'un vert foncé, sont ovales et finement dentées. Il porte à l'aisselle des



Un rameau d'arbre à thé.

feuilles de petites fleurs blanches.

D. De quelle famille est l'arbre à thé ?—A quelle hauteur arrête-t-on sa croissance pour la récolte des feuilles ?—De quelle couleur sont ses feuilles ?—De quelle forme sont-elles ?—Que porte cet arbre à l'aisselle des feuilles ?

D. Retire-t-on le thé des feuilles ou des fleurs ?

R. On le retire des feuilles.

D. Au bout de combien de temps après la semence, le propriétaire peut-il recueillir sa première moisson de feuilles ?

R. Après trois ans de soins.

D. Après ce temps, combien de moissons de feuilles peut-on faire chaque année ?

R. On peut faire deux moissons.

*Note*—Écoutez bien, je vais vous dire comment on fait la cueillette des feuilles. Au printemps et à l'automne, on cueille délicatement les feuilles tendres—Elles ont un goût astringent et âcre comme le cachou, la ronce, etc. Pour modifier ce goût, développer un parfum agréable et conserver ces feuilles, on leur fait subir diverses manipulations. On sépare d'abord les feuilles en catégories selon leur taille et leur âge. Les plus jeunes, petites, couvertes d'un duvet, forment la qualité supérieure.

*Arrêtons-nous ici un moment et voyons si vous avez retenu ce que je viens de vous dire.*

D. A quelles époques de l'année fait-on la cueillette des feuilles ?—Comment sont-elles détachées ?—Quel goût ont-elles ?—Que fait-on pour modifier ce goût ?—Toutes les feuilles sans distinction, sont-elles réunies ensemble ?—D'après quoi les sépare-t-on ?—Quelles sont les feuilles qui donnent le thé de qualité supérieure ?

*Note*—Continuons maintenant, et assistons aux diverses opérations que subissent les feuilles de thé avant d'être livrées au commerce. On jette les feuilles classées comme indiqué plus haut, dans de grandes poêles en fer placées sur des fourneaux et on les remue constamment pour les empêcher de brûler. Au bout de quelques minutes elles crispent et pétillent : on les retire, on les étend sur des tables ou sur nattes et dès qu'elles sont un peu refroidies, des ouvriers les pressent, les roulent entre leurs mains. On répète plusieurs fois le grillage et l'enroulement, mais en chauffant de moins en moins à chaque opération. Quand les feuilles sont bien repliées sur elles-mêmes et bien séchées, le thé est prêt pour le commerce. Pour augmenter son parfum, on y mêle d'ordinaire des plantes odorantes ou d'autres substances dont les fabricants gardent soigneusement le secret.

D. Que fait-on des feuilles classées d'après leur taille et leur âge ?—Quelle précaution faut-il prendre pour les empêcher de brûler ?—Au bout de quelques minutes que font les feuilles ?—Que fait-on alors ?—Sur quoi les étend-on ?—Que font les ouvriers ?—Le grillage et l'enroulement doivent-ils répétés plusieurs fois ?—Avec quelle précaution ?—A quel signe reconnaît-on que le thé est prêt pour le commerce ?—Que font les fabricants pour augmenter le parfum du thé ?—Connait-on leur procédé ?

D. Comment le thé est-il emballé pour l'exportation ?

R. Il est emballé dans des caisses garnies de feuilles d'étain à l'intérieur afin d'empêcher l'air d'y pénétrer et préserver le thé contre l'humidité.

D. Comment se nomme l'ustensile de la cuisine dans lequel on fait le thé ?

R. La théière.

D. De quelles matières sont fabriquées les théières ?

R. Il y en a en terre, en métal, en faïence, en porcelaine, en granit.

D. Vous voyez tous les jours votre maman faire le thé, dites-moi comment elle s'y prend ?

R. La théière bien nettoyée, elle y dépose une certaine quantité de thé, elle verse dessus une certaine quantité d'eau bouillante pour opérer l'infusion, elle ferme le couvercle de la théière. Au bout de 10 minutes environ, l'eau s'est emparée des parties solubles. Après ce temps, elle ajoute la quantité d'eau chaude nécessaire pour avoir le breuvage propre à la consommation.

*Note*—Le thé est un breuvage agréable, stimulant, mais de nature à exciter le système nerveux. On doit le boire pas trop fort et en quantité raisonnable. Les enfants doivent en user très modérément et le prendre faible.

D. Qu'est le thé comme breuvage ?—Comment agit-il sur le système nerveux ?—Comment doit-on en user ?—Les enfants, comment doivent-ils en user ?

D. Quels sont les pays où l'on consomme le plus de thé ?

R. Dans l'Inde, en Chine, en Angleterre, dans l'Amérique du nord, dans la Russie.

D. Dans le commerce, combien distingue-t-on de grandes classes de thé ?

R. Deux grandes classes : le thé vert et le thé noir.

D. Lequel est le moins excitant ?

R. Le thé noir.

*Note*—Le thé vert est généralement préparé avec de très-jeunes feuilles peu chauffées.

D. Quelle sorte de thé fabrique-t-on le plus ?

R. Le thé noir.

D. Dans nos familles canadiennes, de quel thé fait-on le plus usage ?

R. Du thé vert.

*Note*—Nous ne connaissons le thé que depuis le XVII<sup>e</sup> siècle. Peu de personnes pouvaient en avoir même alors et par conséquent la manière de le préparer était bien ignorée.

En effet, on raconte qu'une vieille femme reçut, un jour, un peu de thé, de son fils, matelot sur un vaisseau qui allait faire le commerce en Chine. Naturellement, elle fut ravie du présent et elle invita ses amies à venir goûter la merveilleuse marchandise. Elle fit bouillir le thé, et, après avoir jeté l'eau, elle conserva les feuilles qu'elle assaisonna de poivre, de sel et de beurre. Vous imaginez bien que les amies ne furent pas enchantées de la saveur du mets, et témoignèrent même leur surprise de ce que les personnes riches dépensaient leur argent à acheter ces méchantes feuilles vertes.

D. Depuis quand connaissons-nous le thé ?—A cette époque, était-il bien aisé de s'en procurer ?—Coutait-il aussi bon marché que de nos jours ?—La manière de le préparer, était-elle connue ? Racontez l'anecdote de la vieille mère du matelot qui reçut de son fils un peu de thé en présent.

*Réflexion.*—Vous voyez, mes enfants, que la préparation de ce breuvage si répandu aujourd'hui doit subir plusieurs opérations avant de le boire et qu'il nous vient des pays lointains. La Providence, dans sa bonté, a donné à chaque pays ses productions spéciales afin de pouvoir faire le commerce et ainsi pour que chaque peuple puisse pourvoir à sa subsistance.

A notre prochaine leçon nous parlerons du café.

Montréal, mars 1907.

FRS. LIENARD,  
Professeur.

# ENSEIGNEMENT PRATIQUE

## INSTRUCTION RELIGIEUSE

### Éléments de la doctrine chrétienne

#### Leçon XXIVe.—De la Pentecôte

Après l'Ascension, les Apôtres se retirèrent dans le cénacle. Le cénacle était la salle où Jésus-Christ avait changé le pain en son corps et le vin en son sang. Il y avait avec eux la Sainte Vierge et beaucoup d'autres disciples. Ils priaient tous ensemble, ils lisaient, ils chantaient des cantiques, ils louaient Dieu, ils allaient souvent au temple. Le dixième jour, c'était la fête de la Pentecôte. Il était neuf heures du matin. Ils étaient tous réunis dans le cénacle. Tout à coup, on entendit un grand bruit, qui venait du Ciel ; c'était comme le bruit d'un vent violent. En même temps, des langues de feu descendirent sur la tête de chacun d'eux ; et le Saint-Esprit descendit dans leurs âmes. Il les remplit de grâces, et leur fit comprendre tout ce que Jésus-Christ avait dit : il leur donna de la force et du courage pour prêcher. Aussitôt les Apôtres sortirent du cénacle. Saint Pierre dit aux Juifs : vous avez fait un grand péché, vous avez crucifié Jésus-Christ ; mais il est ressuscité, nous l'avons vu. Il est Dieu, il est le Sauveur des hommes. Demandez pardon, faites pénitence, recevez le baptême, et le Saint-Esprit descendra aussi en vous. Trois mille Juifs se convertirent. Ils croyaient en Jésus-Christ ; Les Apôtres leur donnèrent le baptême : ils étaient chrétiens.

## LANGUE FRANÇAISE

### COURS ELEMENTAIRE

#### Orthographe, Grammaire et Vocabulaire

##### DICTÉES

##### I

##### LES COUVERTURES

Les couvertures sont en laine ou en coton. Les couvertures de laine sont beaucoup plus chaudes que celles de coton. La laine provient de la toison des moutons. Le coton est la bourre qui entoure la graine d'un arbre des pays chauds qu'on appelle le cotonnier. Sa fleur ressemble à celle du lis de nos jardins. Son duvet est aussi blanc que la neige.

EXPLICATIONS.—*Couverture*, ce qui sert à couvrir, couverture d'un lit, d'un cahier, etc.—De quelles couvertures parle-t-on dans la dictée ?—*Toison*, laine des brebis, des moutons.—*Pays chauds*, pays d'Afrique, d'Asie, de l'Inde, etc.—La fleur du lis est blanche, elle symbolise la pureté, l'innocence.

GRAMMAIRE.—Dans la dictée il y a le mot *chaudes* et le mot *chauds* : quelle est la différence entre ces deux mots ?

—Analyser : *Son duvet est blanc.*

## II

## QUELQUES CONSEILS

Ma fille, donne le bon exemple toujours et partout. Ne fais rien qui ne puisse déplaire à ton père, à moi ou au bon Dieu. Va à l'école par le chemin le plus court : ne t'amuse pas en route. Travaille bien pour me donner toute satisfaction, ainsi qu'à ta maîtresse.

EXERCICES.—1° Relever les verbes de la dictée qui sont à l'impératif. (*Fréquente, donne, fais, va, amuse, travaille.*)

2. Que remarquez-vous sur leur orthographe ? (Ceux qui sont de la première conjugaison ne prennent pas *s* ; les autres en prennent un.)

—Conjuguer : *Je ne m'amuse pas en route.*

## III

## LA GLACE

L'eau est un liquide, elle coule et prend sans peine la forme de tous les vases dans lesquels on la verse. Lorsqu'il fait froid, l'eau gèle, elle devient dure comme la pierre. En passant ainsi à l'état solide, l'eau augmente de volume, se dilate. C'est pour cela que la glace est plus légère que l'eau. Les glaçons flottent sur la rivière comme de radeaux.

EXPLICATIONS.—*Sans peine* : facilement ; l'adjectif dérivé de peine ? *pénible*. Coule : —Les corps qui ont cette propriété sont des *fluides*, ce sont non seulement les liquides, mais les gaz.—*Vases* : même origine que *vaisseaux*, qui est un diminutif ; *transvaser* ? —*la vas* ? —*Verse* : fait couler ; se dit pour *renverser*, une voiture qui *verse*. —*Gèle* : remarque sur l'accentuation de certaines formes de ce verbe.—*L'état* : état s'écrit avec une majuscule quand il signifie nation, pays, le chef de l'État.—*Volume* : ici, l'espace occupé, la masse ; désigne aussi un livre, relié ou broché.—*Se dilate* : augmente de volume, tient plus de place.—*Lotter* : lorsque la rivière entraîne ainsi des glaçons, on dit qu'elle *charrie*.

ORTHOGRAPHE USUELLE.—*Se terminent au singulier comme au pluriel par s* : brebis, tapis, débris, buis, marquis, avis, taillis, châssis, souris, radis, commis, puits ; —cours, secours, discours, parcours, ours ; —abus, refus, talus, pardessus ; —par *x* : paix, faix, portefaix ; —chaux, faux ; —index, silex ; —perdrix, crucifix ; —choix, croix, voix, noix, poix ; —houx, époux, toux, saïndoux ; —flux, et reflux ; —par *s* : gaz, nez, riz.

## Exercices d'invention et d'élocution

I.—*Quel est le temps* qui s'appelle carême ? *Que nous rappellent* ces quarante jours ? Les enfants sont-ils obligés de jeûner ? En quoi peut consister leur carême ? —*Que veut dire* cette expression : *Faire jeûner la langue* ?

---

**RECITATION**


---

LE GRAND'PÈRE ET L'ENFANT

Je crois le voir encore. Sa tête couronnée  
De beaux cheveux blanchis par l'âge et le chagrin,  
Se penchait, en avant, doucement inclinée ;  
Son visage était grave à la fois et serein.

Son cœur était ouvert à tous. On pouvait lire  
Le calme sur son front, la bonté dans ses yeux ;  
Et lorsque sur sa bouche il passait un sourire,  
On croyait voir briller comme un rayon des cieux.

Fournier.

---

**REDACTION**


---

À LA MAISON

I. Quand nous sommes à la maison nous devons être polis et respectueux envers tous nos parents. Quand ils nous commandent quelque chose, nous devons leur obéir avec empressement ; nous ne devons rien faire ni rien dire qui puisse leur déplaire ; nous devons toujours les contenter, d'abord en travaillant bien à l'école, puis en nous conduisant bien à l'école et à la maison, et en nous montrant des enfants soumis et obéissants.

II. Si nous avons notre grand'père et notre grand'mère nous devons être, pour eux surtout, pleins de respect et de politesse. Si nous avons des frères ou des sœurs qui soient plus grands que nous, nous devons leur être soumis parce qu'ils sont nos petits protecteurs ; si nous sommes plus grands qu'eux, c'est nous qui devons les protéger. S'il vient à la maison des personnes étrangères, nous devons les saluer et être polis avec elles ; autrement elles diraient que nous sommes mal élevés.

Enfin quand le matin, nous quittons la maison pour nous rendre à l'école, nous devons saluer tous nos parents ; nous devons aussi les saluer, le soir, quand nous rentrons à la maison.

---

**PREPARATION**


---

I. Quand vous êtes à la maison, que devez-vous être envers tous vos parents ?—Que devez-vous faire quand ils vous commandent quelque chose ?—Devez-vous faire ou dire quelque chose qui puisse leur déplaire ?—Devez-vous les mécontenter ?—De quelle manière les contenteriez-vous ?

II. Si vous avez votre grand'père et votre grand'mère, que devez-vous être envers eux ?—Si vous avez des frères ou des sœurs qui soient plus grands que vous, que devez-vous faire ?—Et si vous êtes plus grands qu'eux ?—S'il vient à la maison des personnes étrangères, que devez-vous faire ?—Autrement, que diraient-elles ?—Enfin que devez-vous faire le matin quand vous quittez la maison pour vous rendre à l'école ? Et le soir quand vous rentrez ?...

## COURS MOYEN

## Élocution, Orthographe et Grammaire

## DICTÉES

## I

## LE PARESSEUX

Il n'est *bon* à rien. Les affaires l'ennuient, la lecture sérieuse le fatigue. Il faudrait lui faire passer sa vie *sur un lit de repos*. *Travaille-t-il*, les moments lui paraissent des heures. *S'amuse-t-il*, les heures ne lui paraissent plus que des moments. Tout son temps lui échappe : il ne sait ce qu'il en fait, il le laisse couler comme l'eau sous les ponts.

Demandez-lui ce qu'il a fait de sa matinée : il n'en sait rien, car *il a vécu* sans songer s'il vivait ; il *a dormi* le plus tard qu'il a pu, s'est habillé fort lentement, a parlé au *premier venu*, a fait plusieurs tours dans sa chambre. Le diner est venu : l'*après-midi* se passera comme le matin et toute la vie comme cette journée. Encore une fois, un tel homme n'est *bon à rien*.

FÉNELON.

ANNOTATION.—*Bon à rien* : L'adjectif *bon* en parlant des personnes signifie le plus souvent affectueux, humain, facile à vivre : d'autres fois, suivi comme ici d'un complément explicatif, il signifie *propre à*. En ce cas on doit éviter la liaison de l'*n* devant la préposition qui suit, parce qu'elle donnerait lieu à équivoque. Le mot *bon* peut encore signifier favorable, utile, avantageux : un *bon* vent, une *bonne* nouvelle, un *bon* renom, une *bonne* récolte.—*Sur un lit de repos* : a le sens de passer sa vie dans l'inaction, la fainéantise, l'oisiveté, mais c'est une forme plus imagée. *Travaille-t-il—s'amuse-t-il* : Ce sont là deux verbes accidentellement interrogatifs : on sait que les verbes interrogatifs suivis de l'un des pronoms *il, elle, on*, exigent le *t* euphonique et le trait d'union.—*A vécu* : Le verbe *vivre*, comme le verbe *dormir* sont des verbes essentiellement neutres et ne peuvent jamais avoir de complément direct.—*Après-midi* : Temps compris entre midi et le soir : ce mot est des deux genres, car de bons auteurs l'ont employé tour à tour au masculin et au féminin.

II. Analysez logiquement et grammaticalement : *Les affaires l'ennuient, la lecture sérieuse le fatigue.*

## II

## LA LOUTRE

On rencontre la loutre sur les bords de presque tous nos lacs et rivières, près desquels elle établit sa demeure dans un terrier qu'elle creuse à cet effet. La loutre est essentiellement organisée pour la *vie aquatique*, et elle nage et plonge avec la plus grande facilité, pouvant même demeurer *sous* l'eau un temps assez long. Sa nourriture consiste surtout en poissons qu'elle saisit *fort* adroitement. Lorsqu'elle a *capturé* un poisson, elle l'emporte sur la rive ou dans son trou, pour le manger. En hiver, la loutre parcourt souvent de grandes distances afin de trouver, dans les chutes ou dans les rapides, quelque place d'*eau libre*.

C.-E. DIONNE.

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—*rencontre* : mettez un équivalent dans la phrase : on trouve.—*bords* : donnez quelques mots de la même famille : *border, bordage, déborder, débordement, abord, abordage, etc., etc.*—*tous* : comment écririez-vous ce mot si l'on écrivait... *rivières et lacs?* toutes.—*demeure* : indiquez des noms qui expriment des demeures : *logis, maison, gîte, nid, terrier, ancre, tanière, etc.*—*vie aquatique* : vie dans l'eau.—*nage, plonge* : mettez l'imparfait : *nageait, plongeait.*—*sous* : évitez de dire *sour*. Quel est le contraire ? *sur.*—*fort* : que veut dire ce mot ici ? *beaucoup, très* ; c'est un adverbe.—*capturé* : pris, fait prisonnier.—*cau libre* : non couverte de glace.

Reprenez oralement la dictée en mettant le mot *loutre* au pluriel et épelez tous les mots qui subissent un changement.

---

## RECITATION

---

### LE MATIN ET LE SOIR DE LA VIE

Petits enfants, courez dans la prairie.  
Chantez, jouez au doux parfum des fleurs ;  
Profitez bien du printemps de la vie,  
Trop tôt, hélas ! vous verserez des pleurs !

Pour soulager mon cœur gonflé de larmes,  
Permettez-moi d'assister à vos jeux.  
Pour un vieillard ils sont remplis de charmes,  
Après de vous, je me sens plus heureux.

En vieillissant, j'ai connu la tristesse :  
Ceux que j'aimais, je les ai vus partir !  
Oh ! laissez-moi vous prouver ma tendresse—  
C'est en aimant que je voudrais mourir ! —

Un jour, hélas ! vous n'aurez plus de mère  
Pour égayer votre frêle berceau.  
A Dieu pour elle offrez une prière—  
Aimez-la bien au delà du tombeau.—

Derniers amours de ma vieillesse  
Venez, venez, petits enfants !  
Je veux de vous une caresse  
Pour oublier mes cheveux blancs.

---

## REDACTION

---

### SUJET

*Laissez la liberté aux petits oiseaux*

PLAN.—Vous avez placé dans une cage un petit oiseau pris au piège. La cage était très jolie et abondamment pourvue de nourriture. Cependant le petit oiseau n'a rien mangé et est mort après avoir voleté éperdument dans la cage.

Racontez cette simple histoire et dites quelles réflexions elle vous inspire.

*Développement*

Jean et Pierre ont un piège pour prendre des oiseaux. Oh ! un joli piège qui ne les tue pas, ne leur fait pas de mal. Ils se perchent sur une petite bascule, un filet tombe... et c'est tout.

Le petit oiseau de Jean et de Pierre était donc charmant.

J'ai eu le temps de l'examiner, parce que je l'ai tenu pour le mettre en cage.

J'y ai mis le petit Kiki, avec des grains de millet, une petite baignoire remplie d'eau claire, un biscuit pour polir son bec. Kiki le petit oiseau a voleté de tous côtés dans la cage, puis il s'est mis à bouder, les plumes hérissées.

J'avais beau dire tendrement : Kiki, vois l'eau délicieuse. Kiki, mon ami, rafraîchis-toi, restaure-toi. Je me couchai plein de l'espoir de le voir mieux habitué le lendemain.

Hélas ! le lendemain, Kiki était mort.

Laissons les oiseaux dans les bois ou dans les jardins. Soir et matin, ils chanteront sous nos fenêtres. Ils seront joyeux et contents. Il faut la liberté du grand ciel bleu à ces êtres aériens, et la cage, si belle qu'elle soit, n'est qu'une prison dont l'oiseau souffre et dont il meurt.

---

## Dictées supplémentaires

---

## I

## MONTRÉAL

En 1535, Cartier s'étant rendu au village indien d'Hochelaga, il fut conduit par le chef de ce village au sommet d'une montagne qui était à un quart de lieue de distance. De là, il découvrit un pays sans bornes. Enchanté de la vue magnifique qu'il avait devant lui, il donna à cette montagne le nom de Mont-Royal, modifié plus tard en Montréal, et qui s'est étendu à la ville qui se trouve aujourd'hui à ses pieds.

P.-G. Roy.

*(Les Noms géographiques de la province de Québec)*

## II

## ARRIVÉE DE CHAMPLAIN À QUÉBEC

(1608)

Ce fut le 3 juillet que la petite troupe mit pied à terre. Le premier soin de Champlain fut de chercher un endroit propice pour y construire un logement. « Je n'en pus trouver de plus commode, dit-il, ni mieux situé que la pointe de Québec, ainsi appelée des sauvages, laquelle était remplie de noyers. » Champlain fit d'abord abattre un petit carré d'arbres, creuser une cave et des fossés. Pendant qu'un groupe d'ouvriers travaillait à préparer le bois pour la charpente du magasin destiné à abriter les vivres, d'autres étaient retournés en toute diligence à Tadoussac, afin d'en rapporter les outils et les munitions qu'on y avait laissés sous bonne garde.

Tels furent les débuts de la ville de Champlain. Débuts bien humbles sans doute, pour un poste que son fondateur destinait à devenir le grand entrepôt du commerce dans la Nouvelle-France.

N.-E. DIONNE,

(*Samuel de Champlain*, vol. I.)

### III

#### LE PATRIMOINE FAMILIAL

La propriété de la famille, le patrimoine, qu'est-ce, sinon le culte des ancêtres et l'amour des enfants, le culte et l'amour de la famille elle-même se transmettant avec la terre qui le porte ? C'est le sacrifice des pères devenu pour les enfants le pain de chaque jour ; c'est leur amour se perpétuant dans leurs bienfaits ; la terre qui garde la trace de leurs pas ; le sol affermi par les aïeux qui s'en vont, sous les pieds de la postérité qui s'élève en les bénissant ; c'est la tradition encore ; ce n'en est que l'élément matériel ; mais sans celui-là, les autres se soutiennent difficilement ; et la famille est bientôt dispersée aux souffles du temps.

RÉV. PÈRE FÉLIX.

#### COÛRS SUPÉRIEUR

### Orthographe, Idées et Grammaire

#### DICTÉES

#### I

PIERRE-JOSEPH-OLIVIER CHAUVEAU (1)

*Pierre-Joseph Olivier* Chauveau était de l'école de Lafontaine, Viger et Morin ; il avait le même *souci* de sa conscience, de son honneur et de sa dignité.

Il n'avait ni le tempérament, ni la hardiesse, ni l'esprit vigoureux nécessaires aux chefs de parti. Les roueries et les violences répugnaient à sa nature sensible et délicate. Il se sentait déplacé, déclassé dans ce monde politique et passionné, plein de qualités et de défauts, et se hâtait d'en sortir aussitôt qu'il le pouvait, pour se livrer à ses chères études, à ses douces méditations. Il trouvait dans la compagnie de *Virgile* et d'*Homère*, de *Racine* et de *Fénelon*, de *Montalembert* et de *Lacordaire* des jouissances que la politique ne lui procurait qu'à demi.

Ce n'était pas un homme d'action, mais un penseur, un poète vivant d'idéal et de sentiment, dominé par l'amour du beau et du vrai, plus sensible aux charmes d'une jolie pièce de vers qu'aux beautés froides et trop souvent incomprises d'une loi municipale ou électorale.

(1) *Note du Directeur*.—M. Chauveau fonda les écoles normales Laval, Jacques-Cartier et McGill, au printemps de 1857.

Il a été, pendant près d'un demi-siècle, l'orateur national par excellence, l'interprète des pensées et des sentiments de sa race, la personnification la plus vivante, la plus autorisée de nos traditions religieuses et nationales, de nos joies et de nos douleurs patriotiques, de notre enthousiasme pour les gloires du passé et de notre confiance dans la destinée.

Son *éloquence* constitue la meilleure part de sa gloire littéraire ; elle est éclatante et grandiose comme la nature au milieu de laquelle il est né ; on dirait que le souffle puissant, qui circule à travers les ruines de la vieille cité de Champlain, lui inspire les images brillantes, les figures frappantes dont ses discours sont émaillés.

L.-O. DAVID.

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—*Pierre-Joseph-Olivier* : Les noms de baptême sont réunis par des traits d'union ; mais le nom de famille n'est pas précédé du trait-d'union.—*école* : dans quel sens est pris ce mot ? ensemble de ceux qui suivent les principes d'un même maître (en philosophie, en littérature, en politique, etc.).—*souci* : soin accompagné d'inquiétude, soin scrupuleux que l'on prend d'une chose.—*nécessaires* : se rapporte à *tempérament, hardiesse, esprit—aux chefs* : pourquoi le pluriel ? signifie à tous ceux qui veulent devenir chefs de parti.—*roueries* : ruses habiles et peu scrupuleuses.—*répugnaient* : donnez le mot contraire : *souriaient, convenaient*, que signifie *répugner* ? *inspirer de l'aversion*.—*dans la compagnie de Virgile* : dans la lecture des ouvrages de Virgile et des autres.—*Virgile* : célèbre poète latin (70-19 av. J. C.).—*Homère* : le plus célèbre des poètes grecs anciens.—*Racine* : poète français du 17<sup>e</sup> siècle.—*Fénelon* : évêque de Cambrai en France, littérateur célèbre du 17<sup>e</sup> siècle.—*Montalembert* : publiciste et homme politique français (1810-1870).—*Lacordaire* : Dominicain célèbre par ses prédications, l'un des plus brillants orateurs français du 19<sup>e</sup> siècle.—*sentiment* : donnez des mots de la même famille : *sens, sensible, sentir, ressentir*,... *pressentir*,... *consentir*,... etc.—*interprète* : celui qui traduit successivement les paroles de deux personnes de langue différentes pour leur donner la possibilité de se comprendre. Ici, dans le texte, ce mot signifie celui qui est chargé de proclamer, de faire connaître, d'expliquer...—*éloquence* : puissance d'émuouvoir, de persuader par la parole.—*émaillés* : l'émail est un vernis vitreux ; au sens propre ce mot signifie donc *recouvert d'émail*. Au sens figuré *émaillé* signifie paré de couleurs variées. Les figures dans un discours étant des *fleurs de rhétorique* ; on comprend alors comment un discours peut être émaillé.

### ANALYSE

On dirait que le souffle puissant qui circule à travers les ruines de la vieille cité de Champlain, lui inspire les images brillantes, les figures frappantes dont ses discours sont émaillés.

1. PRINCIPALE : on dirait.

2. COMPLÉTIVE DIRECTE de *dirait* : (que) le souffle lui inspire les images brillantes les figures frappantes.

3. COMPLÉTIVE DÉTERMINATIVE de *souffle* : qui circule à travers les ruines de la vieille cité de Champlain.

COMPLÉTIVE DÉTERMINATIVE de *images et figures* : dont ses discours sont émaillés.

REMARQUES—*que* : conjonction qui rattache la complétive directe au verbe *dirait*.  
à *travers* : locution prépositive qui rattache le compl. circonstanciel au verbe *circule*.

*lui* : (à lui) compl. indirect de *inspire*.

*dont* : ce pronom signifie *desquelles* (de lesquelles), son antécédent est *images et figures* ; il est complément indirect de *émaillés*.

Après ces remarques, il n'y a plus de difficultés pour l'analyse grammaticale.

---

**RECITATION**


---

LE ROSAIRE

Entre ses doigts pieux, tant de fois, blanc Rosaire,  
 J'ai vu tes grains bénits défiler lentement ;  
 De celle qui n'est plus, de la main de la mère,  
 Passe, héritage saint, dans les mains de l'enfant !  
 Depuis longtemps, c'était sa constante prière...  
 Elle la terminait dans le fatal moment...  
 Ah ! puisse aussi, comme elle, à mon heure dernière,  
 Mon âme, en l'achevant, s'exhaler doucement !  
 Oui, je veux, chaque jour, offrir à la Madone  
 Un odorant fleuron de la blanche couronne,  
 Par les anges du ciel tressée en son honneur,  
 Afin qu'en paraissant devant le juste Juge,  
 Je trouve alors en vous, ô Marie ! un refuge :  
 Qui vous prie ici-bas assure son bonheur !

---

**REDACTION**


---

MÈRE HORS DE DANGER

Lettre à une sœur absente pour lui annoncer la convalescence d'un père ou d'une mère.

Saint-J... le... 1907

Ma chère Augustine,

Le bon Dieu a enfin exaucé nos prières : le cœur plein de joie et de reconnaissance, je viens t'annoncer que maman est entrée en convalescence. Le docteur nous affirme que tout danger est conjuré, le mal enrayé et que bientôt, à moins d'imprudence, notre chère malade sera complètement rétablie.

Dès que tu pourras, viens donc. Ta présence hâtera sa guérison ; elle te réclame ; il lui tarde de te voir.

Nous l'entourons des soins les plus attentifs et les plus minutieux. L'appétit est revenu, mais nous le ménageons. Enfin, nous espérons que mère se lèvera demain ou après-demain.

C'est pour nous un immense bonheur de lui voir reprendre intérêt aux choses qui l'entourent. Elle nous questionne, s'informe de l'état des affaires, s'inquiète même à notre sujet, craignant pour nous la fatigue, le surcroît de travail.

Encore une fois, Dieu soit béni ! Remercions-le bien tous ensemble de conserver à notre tendresse une si bonne maman.

A bientôt, chère Augustine ; ma joie se double de celle que tu vas éprouver à ton tour en lisant ces bonnes nouvelles.

Ta sœur qui te chérit,

MARTHE.

## Dictées supplémentaires

## I

## L'AMOUR DE LA GRAND'MÈRE

Il est doux, calme, sans éclat, mais profond et *persistant*. Il est comme une harmonieuse *rumeur* où l'on retrouve confusément toutes les sonorités d'une longue vie. En aimant ses enfants, la vieille femme se rapproche du seul foyer qui puisse réchauffer son cœur frileux. Leur seule vue la ranime. Leur jeunesse, leurs joues roses et leurs dents blanches, leur confiance aveugle, leur bonheur de vivre, leur inexpérience joyeuse, tout, jusqu'à certains défauts, lui offre un tableau charmant, charmant surtout parce qu'il réveille en elle le souvenir de son propre passé et que, par le plus *séduisant* des songes, elle se retrouve en eux. Il semble que de leur bouche rieuse s'échappe un souffle printanier qui soulève ses cheveux blancs et comme une caresse, efface pour un instant les rides de son front. Rêve bien léger à coup sûr ! Mais c'est précisément parce que l'illusion en est transparente que le réveil est sans amertume.

Aimer ses enfants et petits-enfants est le dernier, le seul bonheur auquel se puisse rattacher la vieillesse ; l'unique linceul où elle puisse s'endormir heureuse et souriante avant d'aller à Dieu.

*Note.*—Expliquer les mots en italiques.

GUSTAVE DROZ.

## II

## EXPÉDITION DE D'IBERVILLE À LA BAIE D'HUDSON (1685)

Il fallait, pour réussir, des hommes accoutumés à de longues marches, habiles à conduire les canots, capables d'endurer les froids les plus piquants, habitués à faire la petite guerre. La compagnie obtint du gouverneur, M. Denonville, un corps de 70 Canadiens, et leur donna pour chefs quatre de leurs compatriotes, officiers braves, également brisés aux voyages de terre et de mer : c'étaient le sieur Lenoir et les trois frères Lemoyne, les sieurs d'Iberville, de Ste-Hélène et Maricourt. On leur adjoignit trente soldats, commandés par MM. Duchesnil et Catalogne. Cette petite armée avait pour chef le chevalier de Troyes, et pour aumônier le R. P. Sylvie.

Ce parti d'hommes quittèrent Montréal à la fin de mars et montèrent la rivière des Outaouais jusqu'à Mattawan où ils attendirent la débacle en se construisant des canots. A la première navigation, ils s'enfoncèrent dans le pays, franchirent une multitude de rivières. D'Iberville faillit périr en traversant l'une d'elles. « Il fallait être canadien, remarque à ce sujet M. de la Potherie, pour supporter les incommodités d'une si longue traversée. »

L'abbé PROULX.

# ENSEIGNEMENT SPECIAL

## AGRICULTURE

### DICTÉE

#### UTILITÉ DES VERS DE TERRE

Les lombrics ou vers de terre trop souvent regardés comme des ennemis de nos cultures sont loin d'être inutiles. Loin de nous nuire, ils aèrent le sol de nos sillons; ils ramènent à la surface les principes fertilisants entraînés par les eaux dans des couches inférieures sous forme d'un humus fin, absorbant l'humidité, aidant à la nutrition et possédant la valeur d'un véritable engrais.

Le lombric, en effet, se nourrit de détritux, de substances animales et végétales mortes dont il hâte la décomposition et dont il rend plus facile l'assimilation par les racines de nos plantes. On n'a guère à lui reprocher que d'être un agent de transport à la surface de germes microbiens ou spores qui, venant d'animaux morts du charbon et enterrés trop superficiellement, se développeraient sur les herbes des pâturages et pourraient transmettre à nos bestiaux les maladies charbonneuses.

Il est bien facile d'éviter ce danger en brûlant complètement les cadavres des animaux contaminés ou en les enfouissant profondément entourés d'une couche de chaux vive.

QUESTIONS.—Qu'est-ce qu'un agent ? la chaux vive ?—Que veut dire le mot *superficiellement* ? et *contaminés* ?—Quel est le participe passé des verbes *nuire*, *rendre*, *transmettre* ?—Trouvez et définissez trois homonymes du mot *ver*.

#### PROBLÈMES AGRICOLES

1. Un verger de  $2\frac{1}{2}$  arpents a été acheté à raison de  $\$0.02\frac{1}{2}$  le pied carré. Il a donné 1760 gallons de cidre, qui ont été vendus à raison de  $\$32$  les 100 gallons. A quel taux l'acheteur a-t-il placé son argent, si les frais divers se sont élevés à  $\$128.50$  ?

Dans 1 arpent il y a 32400 pieds carrés.

$\$0.025 \times 32400 = \$810$ , coût d'un arpent.

$\$810 \times 2\frac{1}{2} = \$2025$ , coût du verger.

$(\$32 \times 1760) \div 100 = \$563.20$ , ce que rapporte la vente du cidre.

$\$563.20 - \$128.50 = \$434.70$ , rendement net.

$\$434.70 \div \$2025 = 0.214 = 21.4\%$ .

2. Cinq arpents de bon terrain produisent, année ordinaire, 83333 livres de betteraves à sucre. Combien vaut cette récolte à  $\$2.45$  les 1000 livres si les frais se sont élevés à  $\$12.50$  par arpent ?

Solution :— $\$12.50 \times 5 = \$62.50$ , total des frais.

$$(\$2.45 \times 83333) \div 1000 = \$204.17.$$

$$\$204.17 - \$62.50 = \$141.67, \text{ ce que vaut la récolte.}$$

3. Vingt-cinq livres de betteraves donnent en moyenne 1 livre de sucre ; 100 livres de sucre valent \$5.75. Quelle somme la récolte de betteraves mentionnée dans le problème précédent représentera-t-elle, transformée en sucre ?

*Solution* :—1 livre de sucre vaut  $\$5.75 \div 100 = \$0.0575$ .

$$83333 \div 25, \text{ le nombre de livres de sucre dans la récolte.}$$

$$(83333 \div 25) \times 0.0575 \text{ ou } (83333 \times .0575) \div 25 = \$191.67.$$

### PROBLÈMES ANTI-ALCOOLIKUES

Dans l'asile de Quatre Mares, en Normandie, on a fait les relevés suivants :

En 1889 : 218 admissions, 82 cas de folie par l'alcool.

En 1894 : 208 admissions, 82 cas de folie par l'alcool.

Dans les deux cas, combien cela fait-il pour cent, ou en d'autres termes quel est le pourcentage ?

*Solution* :— $218 + 208 = 426$  admissions ;

$$82 + 82 = 164 \text{ cas de folie.}$$

$$164 \div 426 = 0.385 \text{ —, ou presque } 38\frac{1}{2}\%.$$

Trente-huit et demi pour cent des cas de folie et 35 pour cent des suicides sont dûs au démon-alcool. Dans un asile qui compte 800 malades et dans une ville où l'on enregistre 20 suicides dans l'année, quel est le nombre de cas de folie et de suicides dont l'alcool est la cause ?

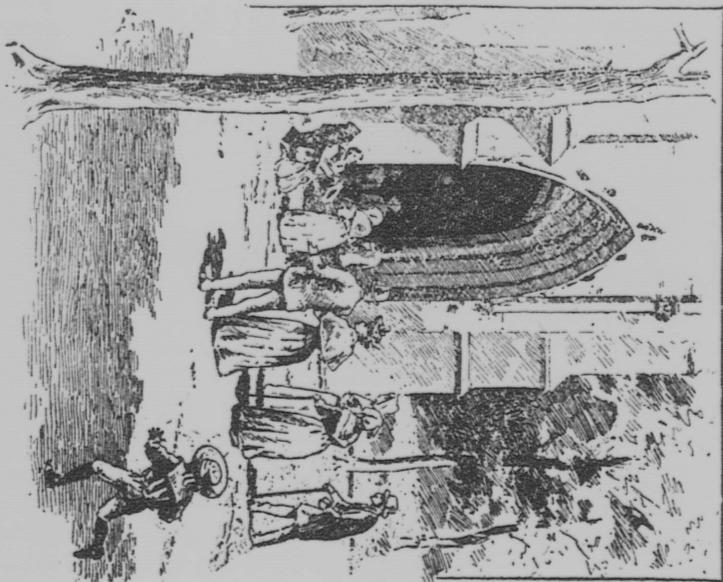
*Solution* :— $800 \times .385 = 308$  cas de folie.

$$20 \times .35 = 7 \text{ suicides.}$$

(Problèmes tirés « *d'Alcool et Alcoolisme* » par Edmond Rousseau.)

**ENSEIGNEMENT ANTI-ALCOOLIQUE**

*Rédaction sur images*



LE DIMANCHE DE L'HOMME SÛRE



LE DIMANCHE DU BEVEUR

## MATHÉMATIQUES, ARITHMÉTIQUE, CALCUL MENTAL

## PROBLÈMES DE RÉCAPITULATION SUR LA SOUSTRACTION

63. Quelle est la différence entre le nombre 753 et six centaines ?

Réponse :—La différence entre 753 et 6 centaines ou 600 est de  $753 - 600 = 153$ .

64. Du nombre 735 on enlève les centaines : combien reste-t-il ?

Réponse :—Le nombre 735 contient 7 centaines ou 700 unités. Il reste  $735 - 700 = 35$  unités.

65. Au nombre 847 on enlève les centaines et les dizaines : quel est le reste ?

Réponse :—Puisqu'on enlève les centaines et les dizaines, il ne reste que les unités. Le reste est donc 7 unités.

66. J'ai besoin de \$100 et je n'en ai que 47. Combien me manque-t-il ? Rép. \$53.

67. Si j'avais \$14 de plus, j'aurais \$70 ; combien ai-je d'argent ?

Réponse :—La somme que je possède est  $\$70 - \$14 = 56$ .

68. Quelle est la différence entre les plus grands nombres formés l'un d'unités simples, l'autre de dizaines et d'unités ?

Réponse :—Le plus grand nombre formé d'unités simples est 9 ; le plus grand nombre formé de dizaines et d'unités est 99. La différence est  $99 - 9 = 90$ .

69. Quelle est la différence entre le plus petit nombre de centaines, et le plus grand nombre formé de centaines, de dizaines et d'unités ?

Réponse :—Le plus petit nombre de centaines est 100. Le plus grand nombre formé de centaines, de dizaines et d'unités est 999. La différence est  $999 - 100 = 899$ .

70. On a pris 50 pommes dans une provision de trois centaines et demie de pommes ; combien en reste-t-il ?

Réponse :—Trois centaines et demie de pommes font 350 pommes. Il reste  $350 - 50 = 300$  pommes.

Ou encore :—50 pommes font une demi-centaine ; il reste donc 3 centaines ou 300 pommes.

71. Combien reste-t-il de poires bonnes à manger dans un panier contenant 82 poires, si l'on en retire deux douzaines et trois quarts de gâtées ?

Réponse :—Deux douzaines, 24, et trois quarts, 9, font en tout 33 poires gâtées.

Les poires bonnes à manger sont au nombre de  $82 - 33 = 49$

72. Un père avait 25 ans à la naissance de son fils : il a aujourd'hui 73 ans : quel est l'âge de son fils ?

Réponse :—L'âge du fils est de  $73 \text{ ans} - 25 \text{ ans}$ .

30 moins 25, 5 ; 73 moins 30, 43, et 5, 48 ans.

## PROBLEMES SUR LES QUATRE OPERATIONS

60. Une boîte de plumes qui contient 12 douzaines et qui a coûté \$0.60 est vendue à \$0.48 de profit. Quel est le prix de vente de la boîte ? Le prix d'achat d'une douzaine ? Le bénéfice sur une douzaine ?

*Solution* :—\$0.60 + \$0.48 = \$1.08, le prix de vente de la boîte.

\$1.08 ÷ 12 = \$0.09, le prix de vente d'une douzaine.

\$0.60 ÷ 12 = \$0.05, le prix d'achat d'une douzaine.

\$0.09 — \$0.05 = \$0.04, le bénéfice sur une douzaine.

61. Un libraire achète  $8\frac{3}{4}$  douzaines de livres à raison de \$0.48 le volume ; on lui en donne 13 pour 12. Il les revend \$0.64. Quel est son gain ?

*Solution* :—Dans 8 douzaines il y a 96 volumes, dans  $\frac{3}{4}$  d'une douzaine il y en a 9, ce qui fait en tout 105 volumes ; il reçut 8 volumes de plus, c'est-à-dire  $105 + 8 = 113$ , mais il n'eut à payer que pour 105.

$0.48 \times 105 = \$50.40$ , le coût des volumes.

$\$0.64 \times 113 = \$72.32$ , le prix de vente des volumes.

$\$72.32 - \$50.40 = \$21.92$ , le bénéfice.

62. Un cultivateur possède 768 moutons qu'il veut vendre \$4384.32. Il en vend d'abord 480 à \$4.25 par tête. Combien doit-il vendre chacun de ceux qui lui restent ?

*Solution* :—\$4.25 × 480 = \$2040, ce que la vente des 480 moutons rapporte.

768 — 480 = 288, le nombre de moutons qui restent.

\$4384.32 — \$2040 = \$2344.32, ce que la vente des 288 moutons qui restent, doit rapporter.

\$2344.32 ÷ 288 = \$8.14, ce que la vente de chacun des moutons qui restent doit rapporter.

63. Une pièce d'étoffe de 27 verges coûte \$85.32 au marchand. Combien doit-il vendre 17 verges de cette même étoffe, sachant qu'il veut gagner \$0.79 par verge ?

*Solution* :—\$85.32 ÷ 27 = \$3.16, le prix d'achat d'une verge.

3.16 + \$0.79 = \$3.95, le prix de vente d'une verge.

\$3.95 × 17 = \$67.15, le prix de vente de 17 verges.

64. Un ouvrier gagne \$1.47 par jour qu'il travaille, et sa dépense journalière est de \$0.53. Combien doit-il travailler de jours par an pour économiser \$244.61 ?

*Solution* :—\$0.53 × 365 = \$193.45, la dépense annuelle.

\$193.45 + \$244.61 = \$438.06, le gain annuel.

\$438.06 ÷ \$1.47 = 298 jours.

65. Une couturière employait 5 ouvrières, à chacune desquelles elle donnait \$0.65 par jour. Elle achète une machine à coudre de \$58 et elle fait alors le même ouvrage avec 3 ouvrières. Dans combien de temps aura-t-elle gagné ce que lui coûte la machine ?

*Solution* :—5 ouvrières — 3 ouvrières = 2 ouvrières. Elle économise les gages de 2 ouvrières.

$\$0.65 \times 2 = \$1.30$ , ce qu'elle économise par jour.

$\$58.00 \div \$1.30 = 45$ ,— un peu plus de 44 jours.

66. On achète 1008 œufs à  $\$0.23$  la douzaine ; on en vend le  $\frac{1}{4}$  à  $\$0.03$  l'œuf et le reste à raison de 3 douzaines pour  $\$1.35$ . Combien gagne-t-on ?

$1008 \div 12 = 84$  douzaines.

$\$0.23 \times 84 = \$19.32$ , le coût des œufs.

$1008 \div 4 = 252$ , le  $\frac{1}{4}$  des œufs.

$\$0.03 \times 252 = \$7.56$ , ce que rapporte les 252 œufs.

$1008 - 252 = 756$ , le reste.

$\$1.35 \div 3 = \$0.45$ , le prix de vente de 1 douzaine d'œufs.

$756 \div 12 = 63$  douzaines, le reste.

$\$0.45 \times 63 = \$28.35$ , ce que rapporte les 63 douzaines.

$\$7.56 + \$28.35 = \$35.91$ , le total des recettes.

$\$35.91 - \$19.32 = \$16.59$ , le gain.

### PROBLEMES DE RECAPITULATION SUR LES FRACTIONS

53. Quatre associés ont à se partager également une somme de  $\$75000$ . Toutefois le premier doit avoir en plus un centième de la somme pour travail de comptabilité. Quelle sera la part de chacun ?

$.01$  de  $\$75000 = 75000 \times .01 = \$750$ .

$75000 - \$750 = \$74250$ , la somme à être divisée également entre les 4 associés.

$\$74250 \div 4 = \$18562.50$ .

Le 1<sup>er</sup> recevra  $\$18562.50 + \$750 = \$19312.50$  et chacun des autres  $\$18562.50$ .

54. Un marchand vend  $8\frac{4}{7}$  verges d'un coupon de drap de  $25\frac{1}{3}$  verges. Combien en reste-t-il de verges ?

*Solution* :— $25\frac{1}{3} - 8\frac{4}{7} = 25\frac{7}{21} - 8\frac{12}{21} = 24\frac{28}{21} - 8\frac{12}{21} = 16\frac{16}{21}$  verges. *Réponse*.

55. Un ouvrier a fait  $3\frac{4}{5}$  verges d'un ouvrage le 1<sup>er</sup> jour ;  $4\frac{5}{6}$  le 2<sup>e</sup> jour et  $4\frac{3}{8}$  verges le 3<sup>e</sup> jour. Combien a-t-il fait de verges en tout ?

*Solution* :— $4\frac{4}{5} + 4\frac{5}{6} + 4\frac{3}{8} = \frac{96}{120} + \frac{100}{120} + \frac{45}{120} = \frac{241}{120} = 2\frac{1}{120}$ .

$3 + 4 + 4 + 2\frac{1}{120} = 13\frac{1}{120}$ . *Rép.*

56. Combien coûtent les  $\frac{3}{5}$  d'une verge de drap à  $\$2.60$  la verge ?

*Solution* :—Les  $\frac{3}{5}$  d'une verge coûte les  $\frac{3}{5}$  de  $\$2.60$ .

On prend les  $\frac{3}{5}$  de  $\$2.60$  en multipliant  $\$2.60$  par  $\frac{3}{5}$ .  $\$2.60 \times \frac{3}{5} =$  en simplifiant à  $\$0.52 \times 3 = \$1.56$ .

57. Quel est le produit de  $6 \times 3\frac{2}{7}$  ?

*Solution* :— $6 \times 3\frac{2}{7} =$  le septième de 3 fois 6, ou  $\frac{18}{7} = 2\frac{4}{7}$ .

58. Pour  $28\frac{2}{3}$  jours un ouvrier a reçu \$47.30. Quel est le prix d'une journée ?

*Solution* :— $\$47.30 \div 28\frac{2}{3} = \$47.30 \div \frac{86}{3} = \$47.30 \times \frac{3}{86} = \$1.65$ . *Rép.*

59. Multipliez  $3\frac{5}{6} + 4\frac{2}{3}$  par  $12\frac{3}{8} - 6\frac{5}{6}$ .

$$3\frac{5}{6} + 4\frac{2}{3} = 3\frac{5}{6} + 4\frac{4}{6} = 8\frac{1}{2}$$

$$12\frac{3}{8} - 6\frac{5}{6} = 12\frac{9}{24} - 6\frac{20}{24} = 5\frac{13}{24}$$

$$8\frac{1}{2} \times 5\frac{13}{24} = 17\frac{1}{2} \times \frac{133}{24} = \frac{2261}{48} = 47\frac{5}{48}$$
. *Rép.*

Un entrepreneur a occupé des ouvriers dans deux chantiers ; dans le premier, 16 ouvriers pendant 12 jours ; dans le second, 19 ouvriers pendant 15 jours. Chacun des ouvriers du second chantier a reçu un salaire quotidien égal aux  $\frac{3}{4}$  des  $\frac{8}{5}$  des  $\frac{10}{11}$  du salaire de chacun des ouvriers du premier chantier, et la somme totale payée par l'entrepreneur aux deux groupes d'ouvriers s'est élevée à \$1383. Trouvez quel était le salaire quotidien de l'ouvrier dans chaque chantier.

*Solution* :— $\frac{3}{4}$  des  $\frac{8}{5}$  des  $\frac{10}{11}$  du salaire journalier d'un ouvrier du 1er chantier =  $\frac{12}{11}$  du salaire d'un ouvrier du 1er chantier.

Ainsi si on suppose le salaire journalier d'un ouvrier du 1er chantier de \$11, celui d'un ouvrier du 2e chantier serait de \$12.

Les 16 ouvriers du 1er chantier recevraient pour 12 jours :  $\$11 \times 16 \times 12 = \$2112$ .

Les 19 ouvriers du 2e chantier recevraient pour 15 jours :  $\$12 \times 19 \times 15 = \$3420$ .

D'après cette supposition les 2 équipes d'ouvriers recevraient en tout  $\$2112 + \$3420 = \$5532$ .

De cette somme de \$5532 la 1ère équipe recevrait  $\frac{2112}{5532} = \frac{176}{461}$ .

Ainsi la 1ère équipe a reçu  $\frac{176}{461}$  de \$1383 = \$528.

Et la 2e équipe a reçu  $\frac{285}{461}$  de \$1383 = \$855.

La 1ère équipe a reçu \$528 pour 12 jours de travail ;

La 1ère équipe a reçu  $\$528 \div 12 = \$44$  pour 1 jour de travail ;

16 ouvriers ont reçu \$44 pour 1 jour de travail ;

1 ouvrier a reçu  $\$44 \div 16 = \$2.75$  pour 1 jour de travail.

La 2ème équipe a reçu \$855 pour 15 jours de travail ;

La 2ème équipe a reçu  $\$855 \div 15 = \$57$  pour 1 jour de travail ;

19 ouvriers ont reçu \$57 pour 1 jour de travail ;

1 ouvrier a reçu  $\$57 \div 19 = \$3$  pour 1 jour de travail.

61. Un commerçant est établi depuis 4 ans. Pendant la 1ère année son capital s'est accru de ses  $\frac{3}{5}$  ; pendant la 2e il a diminué de  $\frac{1}{4}$  de ce qu'il était après la 1ère ; le bénéfice de la 3e année représente les  $\frac{3}{8}$  du capital primitif. Enfin, pendant la 4e année, le gain est égal à celui de l'ensemble des 3 premières années. Au bout de ces 4 années l'avoir du commerçant s'élève à \$3225. Combien avait-il en entrant dans les affaires ?

*Solution* :—Soit  $\frac{5}{5}$  le capital primitif.

A la fin de la 1ère année il est devenu  $\frac{5}{5} + \frac{3}{5} = \frac{8}{5}$  du capital primitif.

A la fin de la 2e année il ne restait que les  $\frac{3}{4}$  du capital qu'il y avait au commencement de cette année.

$\frac{3}{4}$  de  $\frac{8}{5} = \frac{6}{5}$  du capital primitif, le capital qu'il y avait au commencement de la 3e année.

$\frac{6}{5}$  du capital primitif +  $\frac{3}{8}$  du capital primitif =  $\frac{63}{40}$ , le capital qu'il y avait au commencement de la 4e année.

Le bénéfice de la 4e année =  $\frac{63}{40} - \frac{40}{40} = \frac{23}{40}$  du capital primitif.

$\frac{63}{40}$  du capital primitif +  $\frac{23}{40}$  du capital primitif =  $\frac{86}{40}$  du capital primitif = le capital à la fin de la 4e année.

$\frac{86}{40}$  ou  $\frac{43}{20}$  du capital primitif = \$3225.

$\frac{1}{20}$  du capital primitif =  $\frac{3225}{43}$ .

$\frac{20}{20}$  du capital primitif =  $\frac{3225}{43} \times \frac{20}{43} = \$1500$ . Rép.

#### REGLES DE L'UNITE, POURCENTAGE, ETC.

45. Un minerai contient 19% de son poids de plomb ; on traite ce minerai dans une usine et l'on perd dans l'opération les 14% de tout le poids de plomb que le minerai renferme. Calculez quel poids de minerai il faudra prendre si l'on veut obtenir pour \$4000 de plomb, sachant que le plomb vaut \$20 les 100 livres.

*Solution* :—\$20 ÷ 100 = \$0.20, le prix d'une livre de plomb.

\$4000 ÷ \$0.20 = 20000, le nombre de livres de plomb qu'il faut extraire du minerai.

1 livre de minerai contient .19 de livre de plomb.

En extrayant le plomb on en perd les .14 ; donc on n'obtient que 1 — .14 = .86 du plomb contenu dans le minerai, c'est-à-dire .86 de .19 = .1634 d'une livre de plomb.

Ainsi pour obtenir .1634 d'une livre de plomb il faut traiter 1 livre de minerai.

Pour obtenir 20000 livres de plomb il faut traiter autant de livres de minerai qu'il y a de fois .1634 en 20000.

$20000 \div .1634 = 122399\frac{17}{817}$  livres de minerai.

46. Un épicier a mélangé deux espèces de café ; l'un vaut \$0.56 et l'autre \$0.48 la livre ; ce qui lui a donné un poids total de 20 livres. Trouvez quels sont les poids de chaque sorte de café qui compose les 20 livres, en sachant que 1 livre de mélange vaut \$0.528.

*Solution* :—\$0.528 × 20 = \$10.56, la valeur des 20 livres.

Si dans les 20 livres il n'y avait eu que du café de \$0.48 la livre la valeur des 20 livres aurait été de \$0.48 × 20 = \$9.60.

Mais la valeur des 20 livres est de \$10.56.

\$10.56 — \$9.60 = \$0.96 ; cette différence de \$0.96 provient de ce que dans la supposition que nous venons de faire nous avons remplacé un certain nombre de livres à \$0.56 par un nombre égal de livres à \$0.48.

Chaque livre ainsi remplacée a causé une diminution de \$0.56 — \$0.48 = \$0.08 dans le total.

Chaque \$0.08 contenu dans \$0.96 représente une livre à \$0.56 remplacée par une à \$0.48.

$$\$.96 \div \$.08 = 12 \text{ livres à } \$.56.$$

$$20 - 12 = 8 \text{ livres à } \$.48.$$

47. Un propriétaire possède un terrain rectangulaire ayant  $57\frac{1}{8}$  verges de long et  $27\frac{1}{2}$  de large. Il le vend, emploie les  $\frac{2}{3}$  de l'argent qu'il retire à payer une dette et place le reste à 5%. Au bout d'un an, 1 mois et 6 jours il retire, pour le capital et les intérêts réunis, \$2323.32. On demande le prix d'une verge carrée.

Solution :—L'intérêt de \$1, à 5%, pour 1 an	= .05
" " 1 " " " 1 mois	= $.00\frac{5}{12}$
" " 1 " " " 6 jours	= $.00\frac{6}{73}$

---

L'intérêt de \$ 1 pour 1 an, 1 mois et 6 jours, à 5%,  $.05\frac{437}{876}$   
\$0.05499.

$$\$.1 + \$.05499 = \$.105499.$$

$$\$.2323.32 \div \$.105499 = \$2202.22, \text{ la somme prêtée à } 5\%.$$

$$\frac{1}{3} \text{ de la somme qu'il retire de la vente} = \$2202.22.$$

$$\frac{2}{3} \text{ de la somme qu'il retire de la vente} = \$2202.22 \times 3 = \$6606.66$$

$$\text{La surfac du terrain rectangulaire} = 57\frac{1}{8} \times 27\frac{1}{2} = 57.2 \times 27.5 = 1573 \text{ verges carrées.}$$

$$\$.6606.66 \div 1573 = \$4.20 +, \text{ prix d'une verge carrée.}$$

84. Un négociant commence une entreprise avec une somme de \$600 ; 8 mois plus tard, un associé s'y intéresse pour une somme de \$9300, et 14 mois plus tard, un nouvel associé s'y intéresse pour une somme de \$15000. L'entreprise, après avoir duré 6 ans, donne un bénéfice de \$24000 ; le premier négociant doit prélever une prime de 6% sur le bénéfice. On demande ce qui revient à chaque associé et le bénéfice du négociant.

Solution :—Le 1er capital placé pendant 6 ans rapporte autant qu'un capital 6 fois plus grand pendant 1 an,—rapporte autant que  $\$.600 \times 6 = \$3600$  pendant 1 an.

Le 2e capital placé pendant (6 ans — 8 mois =)  $5\frac{1}{3}$  ans rapporte autant qu'un capital  $5\frac{1}{3}$  fois plus grand pendant 1 an, — rapporte autant que  $\$.9300 \times 5\frac{1}{3} = \$49600$  pendant 1 an.

Le 3e capital, placé pendant (6 ans — 14 mois =)  $4\frac{5}{6}$  ans, rapporte autant qu'un capital  $4\frac{5}{6}$  fois plus grand pendant 1 an, — rapporte autant que  $\$.15000 \times 4\frac{5}{6} = \$72500$ .

Les 3 placements =  $\$.3600 + \$.49600 + \$.72500 = \$125700$  pendant 1 an.

$$\$.24000 \times .06 = \$1440, \text{ la prime du négociant.}$$

$$\$.24000 - \$1440 = \$22560, \text{ le bénéfice qui doit être partagé.}$$

\$125700	rapportent	\$22560
3600	"	?

---

$$22560 \times \frac{3600}{125700} = 22560 \times \frac{12}{419} = \frac{270720}{419} = \$646.11.$$

$$\$1440 + 646.11 = \$2086.11, \text{ la part du 1er.}$$

$$\begin{array}{r} \$125700 \text{ rapportent } \$22560 \\ 49600 \quad \quad \quad ? \end{array}$$

$$22560 \times \frac{49600}{125700} = 7520 \times \frac{496}{419} = \$8901.96, \text{ la part du 2ème.}$$

$$\begin{array}{r} \$125700 \text{ rapportent } \$22560 \\ 72500 \quad \quad \quad ? \end{array}$$

$$22560 \times \frac{72500}{125700} = 7520 \times \frac{725}{419} = \$13011.93, \text{ la part du 3e.}$$

J. AHERN.

## ALGÈBRE

79. Trouvez la valeur de  $x$  dans l'équation suivante:

$$\frac{x-a}{x-b} = \frac{x-c}{x-a}$$

Multipliant l'équation par  $(x-b)(x-a)$  le plus petit multiple commun des dénominateurs on a :

$$(x-a)^2 = (x-b)(x-c)$$

$$\text{ou } x^2 - 2ax + a^2 = x^2 - bx - cx + bc$$

$$\text{Transposant on a : } x^2 - x^2 - 2ax + bx + cx = bc - a^2$$

$$\text{Rassemblant on a : } -2ax + bx + cx = bc - a^2$$

$$\text{ou } bx + cx - 2ax = bc - a^2$$

Mettant  $x$  en facteur commun on a :

$$(b + c - 2a)x = bc - a^2$$

$$bc - a^2$$

$$x = \frac{bc - a^2}{b + c - 2a}$$

$$b + c - 2a$$

80. Un commerçant doit 2 billets, l'un de \$5000 payable le 10 août, l'autre de \$2800 payable le 20 septembre; il veut payer \$7800 en une seule fois. A quelle époque devra-t-il effectuer le paiement?

*Solution* : Il est évident qu'il paiera le 1er billet après échéance, après le 10 août, et le deuxième avant l'échéance, c'est-à-dire avant le 20 septembre. Ce qu'il gagnera sur le paiement retardé des \$5000, égalera ce qu'il perdra sur le paiement anticipé des \$2800. Soit  $x$  le nombre de jours de retard après le 10 août, époque du paiement.

Pour le taux mettons 1%.  
Il gagnera l'intérêt de \$5000 à 1% pendant  $x$  jours, c'est-à-dire  $(5000x \times 1) \div$

$$\frac{100 \times 365}{50x}$$

$$365$$

Le deuxième paiement devait s'effectuer le 20 septembre, c'est-à-dire 41 jours après le 10 août. Il perdra l'intérêt de \$2800 pendant  $(41 - x)$  jours.

$$2800(41 - x) = 114800 - 2800x; (114800 - 2800x) \times 1 \div (100 \times 365) =$$

$$\frac{1148 - 28x}{365}$$

La perte doit égaler le gain donc

$$365$$

$$\frac{50x}{365} = \frac{1148 - 28x}{365}$$

$$365$$

Multipliant cette équation par 365 on a :

$$50x = 1148 - 28x$$

Transposant et rassemblant on a :

$$78x = 1148$$

$$x = \frac{1148}{78} = 14 \frac{28}{39} \text{ jours ou } 15 \text{ jours}$$

après le 10 août, c'est-à-dire le 25 août.

## PREMIERS ELEMENTS DE GEOMETRIE PRATIQUE

12. Une chaudière est composée d'une demi-sphère et d'un cylindre. La hauteur du cylindre, qui est de 3 pieds, est égale à son diamètre et au diamètre de la sphère. Calculez : 1° la surface de cette chaudière sans couvercle ; 2° sa capacité en gallons : (Dans 1 gallon il y a 277.274 pouces cubes.

*Solution :*  $(3^2 \times 3.1416) \div 2 = 14.1372$ , la surface de la demi-sphère.  
 $3.1416 \times 3 = 9.4248$ , la circonférence du cylindre.  
 $9.4248 \times 3 = 28.2744$ , la surface du cylindre.  
 $14.1372 + 28.2744 = 42.4116$ , la surface totale de la chaudière.  
 $(3^2 \times .5236) \div 2 = 7.0686$ , le volume de la demi-sphère.  
 $(3^2 \times .7854) \times 3 = 21.2058$ , le volume du cylindre.  
 $7.0686 + 21.2058 = 28.2744$ , le volume de la chaudière.  
 $(28.2744 \times 1728) \div 277.274 = 176 \text{ } 21 \text{ gallons.}$

## LANGUE ANGLAISE

*English Dictation and Composition*

## GENEROUS GREED

A professor of music in London gave a public concert, and engaged the famous Madame Malibran to sing at it. He was to pay her twenty guineas ; but so few people attended the concert that he was hardly able to pay her expenses with the money got from the audience. He called to ask Madame Malibran if she would be content with part of the money he had promised, but she said she must have it all. He counted out twenty sovereigns one by one. « Will that do », he asked beseechingly. « No », said the singer ; « I want another sovereign : you agreed to give me twenty guineas, not twenty pounds. » He gave her the other sovereign. « Ah ! » said he, aloud to himself. « what will become of my poor wife and children ? » Madame Malibran said quickly. « I made you give me all you had promised, so that I might have it all to give back to you. Please make me happy by taking it »—and she ran out of the room.

- OUTLINE.—1. A professor gives a concert, with Madame Malibran to sing.  
 2. Fee for singing, twenty guineas : concert not successful.  
 3. He asks Madame Malibran to take less ; she refuses.  
 4. Twenty sovereigns counted out.  
 5. Question and answer.  
 6. The other sovereign.  
 7. Exclamation of the Professor.  
 8. Madame Malibran's reply.

Taken from Meiklejohn's *Fables, Anecdotes and Stories for teaching composition.*

## Le rapport du Surintendant

Nous recevons à l'instant l'intéressant rapport du Surintendant de l'Instruction publique de la province de Québec, pour 1905-06. Nous en reparlerons dans la prochaine livraison.

# LE CABINET DE L'INSTITUTEUR

## L'École Normale Laval

### Souvenirs intimes

On m'a demandé d'écrire quelques lignes sur les premières années de l'École normale Laval, la si méritante institution dont on va bientôt célébrer les noces d'or. Je le veux bien. Parler du passé est chez moi chose habituelle, trop habituelle peut-être. J'appartiens à ce groupe d'hommes dont on dit : « Ces gens-là ne demanderaient pas mieux que d'enterrer les vivants pour ressusciter les morts. » Si hyperbolique que soit ce langage, il ne laisse pas de contenir une leçon que je me garderai bien d'oublier : nous n'enterrerons donc personne dans les pages qui vont suivre, et si nous rappelons le souvenir de quelques disparus, ce sera pour faire profit de leurs exemples de foi, de patriotisme, d'urbanité, de gaieté.

L'inauguration de l'École Normale Laval eut lieu le mardi, 12 mai 1857, dans une des salles du Vieux-Château qui avait été pendant longtemps une dépendance de l'histoire Château Saint-Louis, détruit par un incendie en 1834.

Le Vieux-Château, berceau de l'école normale, avait été construit en 1784, d'après les ordres du gouverneur Haldimand, tout spécialement pour y donner des réceptions officielles et y loger les officiers de la suite du représentant de Sa Majesté britannique. Le général Haldimand se rendait lui-même sur les lieux, chaque matin, au commencement des travaux, gourmandait les ouvriers, se fâchait, les intimidait, et était cause qu'ils accomplissaient mal leur besogne.

(Morale, messieurs les élèves-maitres : Ne vous impatientez pas avec vos élèves ; vous n'en obtiendriez rien de bon.)

C'est dans ce château, alors récemment construit, que fut donné, le 22 août 1787, un bal en l'honneur du jeune prince William-Henry, duc de Clarence, pendant lequel personne—pas même les dames—ne voulait s'asseoir, par respect pour un prince du sang ! Le bal, commencé vers cinq ou six heures du soir, se prolongea jusque après minuit.

La partie la plus intéressante du Vieux-Château était, en 1857, une annexe mystérieuse, beaucoup plus ancienne que le château proprement dit, où les casseroles allaient bientôt remplacer les précieuses archives du gouvernement, récemment transportées à Toronto. C'était une construction étrange, aux murailles extrêmement épaisses, dont le plafond en forme de voûte était percé d'un puits de lumière. Son origine était une énigme.

Lors de la démolition du Vieux-Château, en 1892, je me mis en tête de trouver la clef de cette énigme, et—je le déclare avec cette modestie qui caractérise tous les antiquaires—je l'ai enfin trouvée. La fameuse cuisine de l'école normale était bel et bien le « magasin des poudres » construit par le marquis de Denonville en 1685, l'automne même de son arrivée à Québec, en dehors de l'enceinte du fort Saint-Louis. Le plan en avait été dressé par l'ingénieur Villeneuve. En 1693, Frontenac fit construire une nouvelle et plus vaste enceinte, et la monumentale poudrière se trouva alors dans l'intérieur du fort.

Toutes les constructions françaises de l'ancien fort Saint-Louis avaient disparu, à l'exception du massif « magasin des poudres », lorsque le pic du démolisseur vint l'abattre à son tour en 1892.

A l'époque de l'inauguration de l'École normale Laval, le gouvernement du Canada faisait le lacet entre Toronto et Québec, ses deux capitales alternatives. Les départements publics avaient été transférés à Toronto l'année précédente, et cette circonstance permit à l'administration provinciale d'installer la nouvelle école au Vieux-Château.

\*  
\* \*

L'élite de la société religieuse, civile et militaire de Québec se trouvait réunie à cette cérémonie du 12 mai 1857, présidée par M. Chauveau, le fondateur des écoles normales du Bas-Canada, et où figuraient Monseigneur Baillargeon, administrateur du diocèse de Québec, le juge René-Edouard Caron, le docteur Morrin, maire de la ville, le recteur et plusieurs professeurs de l'Université Laval, l'historien Garneau, le grand-vicaire Cazeau, les RR. PP. Jésuites, les RR. PP. Oblats, l'abbé J. Auclair, l'abbé Antoine Racine, l'abbé Pilote, des militaires en costume, tous les membres du conseil municipal, un grand nombre de dames, l'abbé Horan, le premier principal de l'École normale Laval, messieurs les professeurs F.-X. Toussaint, Emile de Fenouillet et autres, tous les premiers élèves de la nouvelle institution, dont M. le professeur Cloutier est, je crois, le dernier survivant.



LE VIEUX-CHATEAU (ancienne Ecole normale Laval)

Il y avait aussi dans l'auditoire quelques jeunes élèves de l'école d'application annexée à l'école normale, entre autres un tout petit garçon, très intelligent, devenu aujourd'hui un éminent chirurgien. Le docteur Michael Ahern sait peut-être de qui je veux parler.

On peut lire dans le *Journal de l'Instruction publique* de 1857, les brillants discours prononcés par M. Chauveau, l'abbé Horan et M. de Fenouillet en cette circonstance. De sa voix au timbre sympathique, Mgr Baillargeon fit entendre ces touchantes paroles :

« Je souhaite que cette école normale soit bénie dans son fondateur, qu'elle soit bénie dans son directeur, qu'elle soit bénie dans ses professeurs, qu'elle soit bénie dans ses élèves. »

Le doux prélat dit aussi que le clergé ne pouvait voir d'un mauvais œil la fondation de cette école, parce que ce même clergé « veut l'avancement et le progrès. Il ne redoute que l'éducation sans morale, sans religion. Il repousse les écoles mixtes parce que l'enseignement religieux y est proscrit, et que les résultats en sont tellement mauvais qu'ils épouvantent les pays qui ont voulu en faire l'essai. »

On le voit, cet évêque du siècle dernier parlait exactement comme nos évêques du vi<sup>e</sup> siècle. Et il ne pouvait parler autrement.

Le docteur Morrin, qui prit la parole après Mgr Baillargeon, se déclara enchanté de la création de cette école, où l'on recevrait, dit-il, *a good education, and cheap!*

Le premier principal de l'école, l'abbé Edouard Horan, qui devint plus tard évêque de Kingston, parlait le français avec correction. Un seul mot vint trahir son origine étrangère : « L'éducation, dit-il, est *la moule* d'après laquelle la société prend sa forme. »

Je n'ai pas conservé le programme de la partie musicale de la fête ; je me souviens seulement que Mademoiselle Marguerite Evanturel chanta admirablement *l'Inflammatus* de Rossini, soutenue par un chœur d'élite formé dans la meilleure société de la ville ; puis que les ténors chantèrent avec un enthousiasme vraiment exagéré : Honneur à la plus belle ! dans le chant de la Reine Hortense : « Partant pour la Syrie » qui était alors le chant national des Français.

\*  
\* \*

La mort, l'implacable et inévitable mort, vint, dès l'année 1859, jeter le deuil dans la nouvelle institution. Le professeur Emile de Fenouillet, un homme instruit, honorable et bon, succomba sous le poids de la maladie et des chagrins. Personne ne connaissait son passé, mais tout, chez lui, révélait un noble cœur. On sut plus tard que la chute de Louis-Philippe et les événements de 1848, en France, avaient causé sa ruine. La mort de ce homme excellent inspira de beaux vers à Octave Crémazie, qui devait, vingt ans plus tard, mourir, lui aussi, loin de son pays natal, et dans un isolement plus complet et plus navrant encore.

Avant de devenir professeur à l'école normale, M. de Fenouillet avait rédigé le *Journal de Québec*, en remplacement de M. Cauchon, devenu ministre des Travaux publics. D'une impeccable correction, les écrits du nouveau rédacteur étaient toujours plus littéraires que politiques. Les autres journaux français de l'époque, à Québec, étaient le *Canadien* et le *National*. Le *Courrier du Canada* ne devait naître qu'un peu plus tard,—l'année même de la fondation des écoles normales.

Les jeunes rédacteurs du *National* étaient aussi agressifs que M. de Fenouillet l'était peu. L'âme sensible de notre vieil ami dut souffrir cruellement des rudesses dont il fut l'objet de la part de l'un d'eux. Comme l'a dit un écrivain français, « les délicats ne sont pas vêtus pour le voyage de la vie : ils n'ont pas la botte grossière qui résiste aux cailloux et ne craint pas la fange. Ils n'ont pas ce manteau de vulgarité nécessaire qui défie les épines et rend insensible à l'orage. Dès les premiers pas ils sont transpercés, meurtris, sanglants. . . »

« Chagrins imaginaires que ceux de ces excentriques, dit le public en passant, piqûres insignifiantes. Qu'en sait-il ? . . . qui dira ce qu'un excès de finesse peut grouper de douleurs autour d'une égratignure ? »

« Faut-il juger la blessure à la grosseur de l'arme qui l'a faite, ou bien à la gravité des désordres qui en ont été la suite ? Coup d'aiguille, coup d'épée... qu'importe, si on en meurt ».

A l'école normale, M. de Fenouillet se trouva dans un milieu sympathique où il se vit entouré de déférence et de respect.

A la mort de notre vieil ami, l'organisation des classes fut remaniée ; M. Napoléon Lacasse, l'homme de mérite que nous connaissons tous, prit place parmi les professeurs réguliers de l'école, et M. J.-B. Cloutier fut l'objet d'une promotion.

M. Norbert Thibault fut, plus tard, chargé de classes importantes à l'école normale. C'était un élève, plus que cela, un disciple de M. de Fenouillet, de qui il avait pris même un peu des manières. Lui aussi était un délicat, et, partant, un souffrant.

(A suivre)

ERNEST GAGNON.

### Nouveautés pédagogiques

#### L'Analyse Grammaticale et Logique.

*L'Analyse grammaticale et l'Analyse logique* aux Brevets de capacité, à l'École Normale et à l'École Primaire Intermédiaire et Supérieure, par le professeur C.-J. Magnan, sera mise en vente à la fin du mois. Ce manuel vraiment pratique sera bien accueilli par les communautés religieuses enseignantes et par les instituteurs et les institutrices, nous en sommes convaincus.

A peine avons-nous annoncé sa publication que plusieurs nous le demandaient.

Très méthodique, rempli d'exercices intéressants dont un grand nombre sont accompagnés de solutions, le traité de M. Magnan répond à un besoin réel, il comblera une lacune déplorée depuis longtemps par le personnel enseignant.

Maitres et élèves y trouveront leur profit : les premiers pour les guider dans la préparation des classes, les seconds pour les aider à se familiariser avec les règles du langage.

*L'Analyse grammaticale et l'Analyse logique* forme un joli manuel bien imprimé et relié soigneusement avec toile sur couverture flexible.

Un index alphabétique des matières et une table synthétique des sujets étudiés terminent l'ouvrage.

Prière de commander immédiatement. Les commandes seront remplies dans l'ordre de leur arrivée à notre librairie.

*La Cie J.-A. Langlais & Fils.*

#### Connaissances scientifiques et usuelles.

Ce manuel de M. le professeur Tremblay est attendu avec impatience. Il sera bientôt expédié à tous ceux qui nous l'ont demandé.

Joli recueil illustré, rédigé spécialement pour les écoles primaires, le manuel de M. Tremblay constitue un guide pratique dans l'enseignement des sciences usuelles, tel qu'ordonné par le programme officiel. S'adresser à *La Cie J.-A. Langlais & Fils. Québec.*

#### Tableaux de lecture Lippens.

M. l'inspecteur Lippens a bien voulu nous adresser les deux magnifiques *tableaux de lecture* dont il est l'auteur. La dimension de chacun de ces tableaux est de 36 pouces par 24. L'impression de ces tableaux est très distincte, en deux couleurs; gros caractère lisible à vingt-cinq pieds de distance.

Ces TABLEAUX contiennent les lettres, leurs combinaisons les plus simples, et cent cinquante mots faciles formés à l'aide de ces combinaisons et classés par ordre de res-

semblance. Ils peuvent précéder ou accompagner n'importe quel abécédaire ; ils se prêtent à tous les genres d'épellation.

Les tableaux de lecture Lippens faciliteront l'enseignement de la lecture, car ils permettent l'enseignement collectif. Nous souhaitons que toutes les écoles élémentaires en soient pourvues.

S'adresser à l'auteur, 842, rue Notre-Dame-Ouest, ou chez J.-A. Langlais & Fils, libraire, Québec.

Prix : papier fort à dos de toile, montures cuivrées ; les deux Tableaux, \$1.00.

#### Le manuel des sciences usuelles.

Cet ouvrage de MM. les abbés Huard et Simard est presque entièrement imprimé et paraîtra sans doute dans quelques jours. Les grands journaux signaleront aussitôt son apparition.

La Propagande du Livre et les librairies ont déjà beaucoup de commandes de ce volume. Ces commandes seront remplies dès la publication du livre. Il semble que les auteurs ne tarderont pas à regretter de n'avoir fait qu'un tirage si restreint de leur première édition.

Le *Manuel des Sciences usuelles* aura probablement plus de 400 pages, et sera illustré de 234 vignettes. Il se vendra 60 cts l'exemplaire.

Messieurs les LIBRAIRES qui ne se sont pas encore pourvus feraient bien de s'adresser sans retard à *La Propagande du Livre*, aux bureaux de la *Vérité*, Québec.

#### Comment enseigner le catéchisme à l'école primaire.

Sous ce titre, M. le chanoine H. Baril, V. G. et Aumônier des Dames Ursulines des Trois-Rivières, publie en une jolie brochure son intéressante conférence sur l'enseignement du catéchisme. Les lecteurs de *L'Enseignement Primaire* en pu apprécier toute la valeur du beau et consciencieux travail de M. le chanoine Baril.

On peut se procurer cette brochure chez les libraires au prix de 10 sous, franc de port.

#### Association des Institutrices catholiques de la Section de Québec

Séance du Conseil de l'Association des institutrices catholiques de la section de Québec, 13 février 1907.

Présents : Le Rév. A.-N.-T.-H. Valiquette, O. M. I., chapelain de l'Association ; MM. les inspecteurs P. Roy et L.-A. Guay.

Institutrices : Mlles A. Dionne, présidente ; O. Ferland, Z. Ferland, E. Morin, A. Vézina, A. Pelletier, P. Turcot et M.-Lse Pepin.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Avant de procéder aux affaires du Conseil de l'Administration, le R. P. A.-N.-T.-H. Valiquette attirera l'attention des membres du Conseil sur la bienveillance de Mgr l'Archevêque à l'égard de l'Association, que Sa Grandeur encourage et bénit. Sa Grandeur a même prié des personnages influents de s'occuper du progrès de l'Association.

C'est sur l'invitation de Sa Grandeur que le R. Père a accepté de devenir le chapelain de l'Association en septembre dernier. Depuis cette date, Mgr l'Archevêque, à la prière du dévoué chapelain, a bien voulu étudier et approuver les règlements de la dite Association qui compte plus de 200 membres. Il est à espérer que le nombre augmentera rapidement maintenant que l'Association a reçu l'approbation de l'autorité ecclésiastique et est grandement encouragée par l'autorité civile. Cette Association a pour but de protéger les institutrices en améliorant leur sort, en plaidant leur cause auprès des autorités. Il suffit, pour en faire partie de payer une contribution annuelle de 25 cts. Les institutrices ont ainsi l'avantage de se connaître, de se réunir, de mettre en commun leurs forces morales, enfin de s'encourager dans l'ingrate mais bien noble et méritoire carrière de l'enseignement. Si leur labeur n'est pas assez re-

connu et rétribué ici-bas, elles doivent se rappeler que le Grand Maître et témoin qui les voit, a promis le récompense éternelle au travail et non au succès.

Le Révérend Père chapelain engagea fortement les institutrices à se dévouer généreusement envers leurs élèves, à lire des ouvrages explicatifs du catéchisme afin d'inculquer une doctrine religieuse et saine dans le cœur et l'esprit des élèves, et de lire aussi attentivement les deux revues mensuelles si bien rédigées et appropriées aux institutrices, *L'Enseignement Primaire* et le *Bulletin du Parler Français*.

Il est alors proposé par M.-Lse Pepin, secondé par M. O. Ferland et résolu, « que le Conseil a appris avec une profonde reconnaissance la nouvelle preuve d'intérêt que Mgr l'Archevêque vient de donner à la dite Association en approuvant ses règlements et qu'il s'empresse, à sa première réunion, d'exprimer sa vive gratitude à Sa Grandeur en priant la secrétaire de lui communiquer la présente résolution. »

Il est ensuite proposé par Mlle A. Vézina, secondé par Mlle A. Pelletier et résolu, que Mlle la trésorière M.-O Ferland, soit autorisée à faire imprimer le dit règlement et qu'un exemplaire en soit distribué à chaque membre de l'Association aussitôt que possible.

La prochaine réunion aura lieu le 2 juillet. A cette séance les déléguées, ainsi que les conseillères, seront convoquées pour l'élection des officières du Conseil de l'Association.

La séance de ce jour se termina comme elle avait commencé, c'est-à-dire par une fervente prière.

M.-Lse PEPIN, *secrétaire*.

#### Association des Institutrices catholiques de la Section de Montréal

Il y aura, à 2 heures p. m., le 30 mars prochain (Samedi Saint) une assemblée générale des membres de l'Association des Institutrices C. P. Q. à l'École Ménagère, rue St-Jacques, No 2 (près du Palais de Justice), Montréal, pour procéder aux élections des membres du bureau de direction et discuter les intérêts de l'Association.

Toutes les institutrices de Montréal et celles des environs qui pourront profiter des réductions des billets des chemins de fer, sont cordialement et instamment priées d'y assister, quand bien même elles ne feraient pas partie de l'Association.

Mde Gérin-Lajoie honorera l'assemblée de sa présence et y fera entendre sa parole chaude et sympathique.

Joséphine SAMSON, *présidente*.

698, rue Albert, Montréal.

### CHRONIQUE SCOLAIRE

M. Philippe Goulet, instituteur à Québec depuis de nombreuses années, a été récemment nommé inspecteur d'écoles pour le comté de Montmagny et une partie des comtés de Bellechasse, L'Islet et Dorchester. M. Goulet succède à M. Célestin Bouchard, démissionnaire. M. Bouchard remplissait les devoirs d'inspecteur depuis le 16 novembre 1882.

Nous félicitons M. Goulet pour l'honorable promotion dont il vient d'être l'objet. C'est un travailleur et un persévérant. Ancien élève de l'École normale Laval, instituteur d'une longue expérience, M. Goulet fera honneur à son nouveau poste.

A l'occasion de la nomination de M. Goulet, tous les inspecteurs d'écoles dont le salaire n'atteignait pas encore \$1,000, ont bénéficié d'une augmentation de traitement. Nous félicitons et le gouvernement et les heureux bénéficiaires.

Dans la livraison d'avril, nous analyserons un article important de M. G. Boissy contre la réforme de l'orthographe, telle que préconisée par M. Brunot, le rapporteur de la Commission instituée en juillet 1905.

Une bonne nouvelle pour la région des Trois-Rivières. Le gouvernement a promis aux Dames Ursulines une subvention annuelle de cinq mille piastres pour l'établissement d'une école normale de filles dans la ville épiscopale des Trois-Rivières.

Les Dames Ursulines sauront mener la nouvelle œuvre à bonne fin. Sous leur direction, la nouvelle école normale fera honneur à la région trifluvienne.

L'École normale des Trois-Rivières a été accordée sur la demande de S. G. Mgr F.-X. Cloutier.

Une institutrice nous demande :

« Les commissaires sont-ils obligés de fournir le bois aux institutrices durant les deux mois des vacances pour celles qui demeurent toute l'année à leur école ? »

—L'article 70 des *Règlements Refondus du Comité Catholique* du Conseil de l'Instruction publique (1906) dit : « Les commissions scolaires doivent fournir le combustible nécessaire pour chauffer les salles de classe et les autres pièces de leurs maisons d'écoles à l'usage des élèves et des instituteurs ou institutrices. »

Les italiques sont de nous.

Il nous semble, d'après l'article ci-dessus, que les commissions scolaires sont obligées de fournir du combustible même pendant les vacances.

Le cinquantenaire de l'inauguration de l'École normale Jacques-Cartier sera célébré les 24 et 25 juin prochain.

Le cinquantenaire de l'École normale Laval sera célébré en septembre prochain.

## Au Lac St-Jean

### 2e Causerie

Le climat ne diffère guère de celui de Montréal, et le sol est de qualité supérieure. En général on a de la terre forte dans les vallées et de la terre légère sur les hauteurs. Mais la terre, quelle que soit sa consistance, est partout fertile et aisée à cultiver ; de plus on n'y trouve pas de roches ni de cailloux. C'est un sol qui convient également à la culture du blé et au pâturage. Il produit du blé, de l'avoine et d'autres céréales en abondance, et les plantes racines, telles que les pommes de terre, les navets, les betteraves, les carottes, ainsi que les légumes de toutes sortes, y réussissent parfaitement. La production du grain dans la région du Lac Saint-Jean dépasse considérablement celle de plusieurs districts agricoles des autres parties de la province de Québec.

## VACANCES DE PAQUES

Les professeurs, les instituteurs et les institutrices, ainsi que les élèves, peuvent obtenir une réduction notable sur le prix des billets de passage, sur le Pacifique canadien, en se procurant d'avance des *blancs de certificats* qui, en attestant leur qualité de professeur et d'élèves, leur vaudront une diminution de frais de voyage.

En ce qui concerne la compagnie du *Pacifique canadien*, on n'a qu'à s'adresser à ses bureaux, à Québec, pour obtenir immédiatement des renseignements précis.

Adresses : J. Hone, gérant, 30, rue Saint-Jean (coin St-Jean et du Palais) ; ou encore s'adresser au même : 46, rue Dalhousie (Basse-Ville).

« *La Revue Canadienne* »

La *Revue Canadienne* des mois de janvier et février 1907 est très intéressante. Nous recommandons cette revue aux instituteurs et aux institutrices. Prix spécial pour le personnel enseignant : \$1.00.

« *Le Bulletin du Parler Français* »

On nous demande : Quel est le prix d'abonnement à cette revue si utile aux instituteurs et aux institutrices ?—Réponse : \$1.00. Les élèves peuvent s'y abonner moyennant 50 centins.

### Librairie classique

La Cie J.-A. Langlais & Fils, 177, rue St-Joseph, Québec, a constamment en magasin tous les livres classiques en usage dans les écoles de la Province ; catalogue adressé sur demande.

*Classiques des Frères du Sacré-Cœur.*—Cette librairie vient de conclure des arrangements avec la procure des Frères du Sacré-Cœur d'Arthabaska pour un dépôt de livres à Québec. Les membres du corps enseignant sont donc assurés de pouvoir se procurer ces livres quand ils le désireront.

*Connaissances usuelles :* par le professeur N. Tremblay. Ce livre ne paraîtra que dans un mois. Les commandes reçues depuis septembre, seront remplies aussitôt.

*Méthode de comptabilité agricole :* par le prof. O.-E. Dalaire. Ce livre a été approuvé à la dernière réunion du conseil de l'Instruction publique et est en vente chez tous les libraires. Les instituteurs et les institutrices sont priés de s'adresser aux libraires pour se le procurer ; cet ouvrage n'est pas donné par le Département d'Agriculture. Prix 25 cts ; par la poste 28 cts ; à la douzaine \$2.50.

*L'Analyse grammaticale et l'Analyse logique* aux Brevets de capacité, à l'École normale et aux écoles Intermédiaires et Supérieures, par le prof. C.-J. Magnan. Conformément au Nouveau Programme d'Études. Ce nouveau livre, édité par la Cie J.-A. Langlais & Fils, paraîtra bientôt. Commandez d'avance.

*Hygiène,* par le Docteur Paradis.—L'éloge de ce livre n'est plus à faire. La balance de l'édition est la propriété de La Cie J.-A. Langlais & Fils : prix, 40 cts ; par la poste 45 cts.

*Bancs d'écoles.*—Les municipalités qui ont besoin de bancs et pupitres trouveront l'article qu'il leur faut, en s'adressant à notre librairie. Nous recommandons cependant de faire les commandes d'avance, car il faut au moins trois semaines pour en faire la livraison, vu la grande demande actuellement.

*Cartes géographiques et globes terrestres.*—Nouvelle importation justement reçue. Grand choix et prix modérés.

*Livres de récompense.*—Nous invitons les collèges et les couvents à nous adresser leur commande de livres de prix à bonne heure. Consultez notre catalogue et voyez nos prix de vente. Afin de pouvoir donner plus grande satisfaction à notre nombreuse clientèle, ces livres seront reçus *fin de mars*. Notre importation sera considérable, de sorte que nous pourrons donner satisfaction à tout le monde. Vu le prix très modéré auquel nous vendons les livres de récompense, nous prévoyons une grande augmentation de vente dans cette spécialité. Demandez notre catalogue.

### ORGANISATION ECCLESIASTIQUE, POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE DU CANADA

Un supplément traitant de l'Organisation Ecclésiastique du Canada a été ajouté au manuel : ORGANISATION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE DU CANADA. S'adresser à J.-A. Langlais & Fils, 177, rue St-Joseph, Québec. N. B.—Le supplément se vend avec le manuel sans frais additionnels.